

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20004131700054	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPCI COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS
---------------------------------------	---

POSTE COMPTABLE DE : TRESORIER DE NIORT SEVRE AMENDES

SERVICE PUBLIC LOCAL

PREFECTURE DEUX-SEVRES

22 DEC. 2015

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : CAN : ASSAINISSEMENT (2)

ANNEE 2016

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	18
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	19

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	20
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	21
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	27
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	29
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	30
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	32
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	33
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	34
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	35
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	36
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	41
A6 - Etat des charges transférées	45
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	46
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	50
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	14 040 400,00	14 040 400,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	14 040 400,00	14 040 400,00

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	18 354 500,00	18 354 500,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	18 354 500,00	18 354 500,00
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	32 394 900,00	32 394 900,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	2 995 467,00	0,00	3 017 457,00	3 017 457,00	3 017 457,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 861 709,00	0,00	2 894 314,00	2 894 314,00	2 894 314,00
014	Atténuations de produits	230 000,00	0,00	225 000,00	225 000,00	225 000,00
65	Autres charges de gestion courante	140 000,00	0,00	140 000,00	140 000,00	140 000,00
Total des dépenses de gestion des services		6 227 176,00	0,00	6 276 771,00	6 276 771,00	6 276 771,00
66	Charges financières	2 030 000,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
67	Charges exceptionnelles	148 000,00	0,00	169 000,00	169 000,00	169 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		8 505 176,00	0,00	8 545 771,00	8 545 771,00	8 545 771,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	659 864,00		839 029,00	839 029,00	839 029,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	4 155 600,00		4 655 600,00	4 655 600,00	4 655 600,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		4 815 464,00		5 494 629,00	5 494 629,00	5 494 629,00
TOTAL		13 320 640,00	0,00	14 040 400,00	14 040 400,00	14 040 400,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	14 040 400,00
---	----------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	11 789 000,00	0,00	11 937 500,00	11 937 500,00	11 937 500,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	36 140,00	0,00	37 200,00	37 200,00	37 200,00
75	Autres produits de gestion courante	324 500,00	0,00	327 200,00	327 200,00	327 200,00
Total des recettes de gestion des services		12 164 640,00	0,00	12 316 900,00	12 316 900,00	12 316 900,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	11 000,00	0,00	8 500,00	8 500,00	8 500,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des recettes réelles d'exploitation		12 275 640,00	0,00	12 425 400,00	12 425 400,00	12 425 400,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	1 045 000,00		1 615 000,00	1 615 000,00	1 615 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		1 045 000,00		1 615 000,00	1 615 000,00	1 615 000,00
TOTAL		13 320 640,00	0,00	14 040 400,00	14 040 400,00	14 040 400,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	14 040 400,00
---	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	3 879 629,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	270 000,00	0,00	67 500,00	67 500,00	67 500,00
21	Immobilisations corporelles	1 973 000,00	0,00	2 068 500,00	2 068 500,00	2 068 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	5 150 000,00	0,00	7 555 000,00	7 555 000,00	7 555 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	7 393 000,00	0,00	9 691 000,00	9 691 000,00	9 691 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	10 328 000,00	0,00	6 828 500,00	6 828 500,00	6 828 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	10 328 000,00	0,00	6 828 500,00	6 828 500,00	6 828 500,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	17 721 000,00	0,00	16 519 500,00	16 519 500,00	16 519 500,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 045 000,00		1 615 000,00	1 615 000,00	1 615 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	220 000,00		220 000,00	220 000,00	220 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 265 000,00		1 835 000,00	1 835 000,00	1 835 000,00
	TOTAL	18 986 000,00	0,00	18 354 500,00	18 354 500,00	18 354 500,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	18 354 500,00
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	1 263 590,00	0,00	480 490,00	480 490,00	480 490,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	11 570 946,00	0,00	10 581 500,00	10 581 500,00	10 581 500,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	12 834 536,00	0,00	11 061 990,00	11 061 990,00	11 061 990,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 115 000,00	0,00	1 577 000,00	1 577 000,00	1 577 000,00
106.	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	0,00	881,00	881,00	881,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	1 116 000,00	0,00	1 577 881,00	1 577 881,00	1 577 881,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	13 950 536,00	0,00	12 639 871,00	12 639 871,00	12 639 871,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	659 864,00		839 029,00	839 029,00	839 029,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	4 155 600,00		4 655 600,00	4 655 600,00	4 655 600,00
041	Opérations patrimoniales (4)	220 000,00		220 000,00	220 000,00	220 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	5 035 464,00		5 714 629,00	5 714 629,00	5 714 629,00
	TOTAL	18 986 000,00	0,00	18 354 500,00	18 354 500,00	18 354 500,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

> =

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	18 354 500,00
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	3 879 629,00
---	---------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	3 017 457,00		3 017 457,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 894 314,00		2 894 314,00
014	Atténuations de produits	225 000,00		225 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	140 000,00		140 000,00
66	Charges financières	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00
67	Charges exceptionnelles	169 000,00	0,00	169 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	100 000,00	4 655 600,00	4 755 600,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		839 029,00	839 029,00
	Dépenses d'exploitation – Total	8 545 771,00	5 494 629,00	14 040 400,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	14 040 400,00
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	765 000,00	765 000,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	6 828 500,00	0,00	6 828 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	67 500,00	0,00	67 500,00
21	Immobilisations corporelles (6)	2 068 500,00	850 000,00	2 918 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	7 555 000,00	220 000,00	7 775 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	16 519 500,00	1 835 000,00	18 354 500,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	18 354 500,00
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	15 000,00		15 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	11 937 500,00		11 937 500,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		850 000,00	850 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	37 200,00		37 200,00
75	Autres produits de gestion courante	327 200,00		327 200,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	8 500,00	765 000,00	773 500,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	100 000,00	0,00	100 000,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	12 425 400,00	1 615 000,00	14 040 400,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	14 040 400,00
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	1 577 000,00	0,00	1 577 000,00
13	Subventions d'investissement	480 490,00	0,00	480 490,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	10 582 381,00	9 300,00	10 591 681,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	70 000,00	70 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	150 000,00	150 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		4 600 000,00	4 600 000,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		46 300,00	46 300,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		839 029,00	839 029,00
	Recettes d'investissement – Total	12 639 871,00	5 714 629,00	18 354 500,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	18 354 500,00
---	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	2 995 467,00	3 017 457,00	3 017 457,00
604	Achats d'études, prestations de services	520 000,00	500 000,00	500 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	800 000,00	850 000,00	850 000,00
6062	Produits de traitement	200 000,00	200 000,00	200 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	318 200,00	318 000,00	318 000,00
6066	Carburants	106 000,00	102 500,00	102 500,00
6068	Autres matières et fournitures	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6135	Locations mobilières	15 000,00	20 000,00	20 000,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6152	Entretien et réparat° biens immobiliers	10 000,00	10 000,00	10 000,00
61551	Entretien matériel roulant	45 300,00	40 000,00	40 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	11 000,00	11 000,00	11 000,00
6156	Maintenance	40 850,00	50 000,00	50 000,00
6161	Multirisques	6 630,00	2 210,00	2 210,00
617	Etudes et recherches	10 000,00	10 000,00	10 000,00
618	Divers	34 000,00	23 000,00	23 000,00
6222	Commissions recouvrement redevance	210 000,00	210 000,00	210 000,00
6226	Honoraires	25 000,00	20 000,00	20 000,00
6231	Annonces et insertions	5 500,00	5 500,00	5 500,00
6251	Voyages et déplacements	500,00	500,00	500,00
6256	Missions	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6257	Réceptions	500,00	500,00	500,00
627	Services bancaires et assimilés	500,00	500,00	500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 300,00	1 300,00	1 300,00
6287	Remboursements de frais	597 387,00	604 647,00	604 647,00
63512	Taxes foncières	800,00	800,00	800,00
6355	Taxe sur les consommations d'eau	0,00	2 000,00	2 000,00
6358	Autres droits	2 000,00	0,00	0,00
6378	Autres taxes et redevances	2 000,00	2 000,00	2 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 861 709,00	2 894 314,00	2 894 314,00
6218	Autre personnel extérieur	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6331	Versement de transport	16 081,00	15 978,00	15 978,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	7 645,00	7 642,00	7 642,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	15 061,00	15 071,00	15 071,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	4 595,00	4 609,00	4 609,00
6411	Salaires, appointements, commissions	1 614 671,00	1 631 973,00	1 631 973,00
6413	Primes et gratifications	413 913,00	421 861,00	421 861,00
6415	Supplément familial	28 984,00	28 923,00	28 923,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	269 828,00	268 009,00	268 009,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	439 619,00	448 936,00	448 936,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	9 997,00	8 708,00	8 708,00
6472	Versements aux comités d'entreprise	21 000,00	21 000,00	21 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6478	Autres charges sociales diverses	17 105,00	18 394,00	18 394,00
648	Autres charges de personnel	210,00	210,00	210,00
014	Atténuations de produits (7)	230 000,00	225 000,00	225 000,00
706129	Reverst redevance modernisat° agence eau	230 000,00	225 000,00	225 000,00
65	Autres charges de gestion courante	140 000,00	140 000,00	140 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	50 000,00	50 000,00	50 000,00
6542	Créances éteintes	0,00	25 000,00	25 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	90 000,00	65 000,00	65 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		6 227 176,00	6 276 771,00	6 276 771,00
66	Charges financières (b) (8)	2 030 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 975 000,00	1 965 000,00	1 965 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-10 000,00	-29 000,00	-29 000,00
6688	Autre	65 000,00	64 000,00	64 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	148 000,00	169 000,00	169 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	5 000,00	17 000,00	17 000,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	100 000,00	88 000,00	88 000,00
6743	Subventions exceptionnelles fonctionnt	43 000,00	64 000,00	64 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	100 000,00	100 000,00	100 000,00
6865	Dot. prov. risques et charges financiers	100 000,00	100 000,00	100 000,00
69	Impôts sur les bénéfécies et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		8 505 176,00	8 545 771,00	8 545 771,00
023	Virement à la section d'investissement	659 864,00	839 029,00	839 029,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	4 155 600,00	4 655 600,00	4 655 600,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	4 100 000,00	4 600 000,00	4 600 000,00
6812	Dot. amort. Charges exploit. à répartir	46 300,00	46 300,00	46 300,00
6861	Dot. amort. Primes rembours obligations	9 300,00	9 300,00	9 300,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		4 815 464,00	5 494 629,00	5 494 629,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		4 815 464,00	5 494 629,00	5 494 629,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		13 320 640,00	14 040 400,00	14 040 400,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	14 040 400,00
---	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	558 382,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	587 382,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-29 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	15 000,00	15 000,00	15 000,00
64198	Autres remboursements	15 000,00	15 000,00	15 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	11 789 000,00	11 937 500,00	11 937 500,00
704	Travaux	400 000,00	375 000,00	375 000,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	10 050 000,00	10 190 000,00	10 190 000,00
706121	Redevance modernisation des réseaux	230 000,00	225 000,00	225 000,00
70613	Participations assainissement collectif	255 000,00	215 000,00	215 000,00
7062	Redevances assainissement non collectif	100 000,00	102 500,00	102 500,00
7063	Contribut° des communes (eaux pluviales)	676 000,00	751 000,00	751 000,00
7068	Autres prestations de services	77 000,00	78 000,00	78 000,00
7087	Remboursement de frais	1 000,00	1 000,00	1 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	36 140,00	37 200,00	37 200,00
748	Autres subventions d'exploitation	36 140,00	37 200,00	37 200,00
75	Autres produits de gestion courante	324 500,00	327 200,00	327 200,00
754	Redevances défaut branchement égout	322 000,00	325 000,00	325 000,00
758	Produits divers de gestion courante	2 500,00	2 200,00	2 200,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		12 164 640,00	12 316 900,00	12 316 900,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	11 000,00	8 500,00	8 500,00
7714	Recouvert créances admises en non valeur	1 000,00	500,00	500,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	5 000,00	3 000,00	3 000,00
778	Autres produits exceptionnels	5 000,00	5 000,00	5 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	100 000,00	100 000,00	100 000,00
7865	Rep. prov. risques et charges financiers	100 000,00	100 000,00	100 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		12 275 640,00	12 425 400,00	12 425 400,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	1 045 000,00	1 615 000,00	1 615 000,00
722	Immobilisations corporelles	280 000,00	850 000,00	850 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	765 000,00	765 000,00	765 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 045 000,00	1 615 000,00	1 615 000,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		13 320 640,00	14 040 400,00	14 040 400,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	14 040 400,00
---	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043*.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	270 000,00	67 500,00	67 500,00
2031	Frais d'études	260 000,00	50 000,00	50 000,00
2033	Frais d'insertion	10 000,00	17 500,00	17 500,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 973 000,00	2 068 500,00	2 068 500,00
2111	Terrains nus	50 000,00	12 500,00	12 500,00
21351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	50 000,00	50 000,00	50 000,00
2151	Installations complexes spécialisées	200 000,00	200 000,00	200 000,00
21532	Réseaux d'assainissement	1 520 000,00	1 600 000,00	1 600 000,00
2154	Matériel industriel	120 000,00	150 000,00	150 000,00
2155	Outils industriel	10 000,00	12 000,00	12 000,00
2181	Installat° générales, agencements	5 000,00	6 000,00	6 000,00
2182	Matériel de transport	5 000,00	25 000,00	25 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	7 000,00	7 000,00	7 000,00
2184	Mobilier	5 000,00	5 000,00	5 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 000,00	1 000,00	1 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	5 150 000,00	7 555 000,00	7 555 000,00
2313	Constructions	1 420 000,00	3 085 000,00	3 085 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	3 730 000,00	4 470 000,00	4 470 000,00
Total des dépenses d'équipement		7 393 000,00	9 691 000,00	9 691 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	10 328 000,00	6 828 500,00	6 828 500,00
1641	Emprunts en euros	1 740 000,00	1 781 000,00	1 781 000,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	460 000,00	460 000,00	460 000,00
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	8 065 000,00	4 527 500,00	4 527 500,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	1 000,00	1 000,00
1678	Autres dettes condit° particulières	62 000,00	59 000,00	59 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		10 328 000,00	6 828 500,00	6 828 500,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		17 721 000,00	16 519 500,00	16 519 500,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	1 045 000,00	1 615 000,00	1 615 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	765 000,00	765 000,00	765 000,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	228 000,00	234 000,00	234 000,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	16 500,00	17 000,00	17 000,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	179 000,00	181 000,00	181 000,00
13914	Sub. équipt cpte résult. Communes	9 000,00	0,00	0,00
13915	Sub. équipt cpte résult. Groupements	3 700,00	4 000,00	4 000,00
13918	Autres subventions d'équipement	328 800,00	329 000,00	329 000,00
	Charges transférées	280 000,00	850 000,00	850 000,00
2151	Installations complexes spécialisées	0,00	850 000,00	850 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	280 000,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	220 000,00	220 000,00	220 000,00
2313	Constructions	55 000,00	55 000,00	55 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	165 000,00	165 000,00	165 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		1 265 000,00	1 835 000,00	1 835 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		18 986 000,00	18 354 500,00	18 354 500,00

+

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	RESTES A REALISER N-1 (10)			0,00
				+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)			0,00
				=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			18 354 500,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	1 263 590,00	480 490,00	480 490,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	1 124 990,00	60 550,00	60 550,00
13118	Autres Subv. Équipt Etat	138 600,00	0,00	0,00
1313	Subv. équipt Départements	0,00	419 940,00	419 940,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	11 570 946,00	10 581 500,00	10 581 500,00
1641	Emprunts en euros	3 505 946,00	6 054 000,00	6 054 000,00
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	8 065 000,00	4 527 500,00	4 527 500,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		12 834 536,00	11 061 990,00	11 061 990,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 115 000,00	1 577 000,00	1 577 000,00
10222	FCTVA	1 115 000,00	1 577 000,00	1 577 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	881,00	881,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 116 000,00	1 577 881,00	1 577 881,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		13 950 536,00	12 639 871,00	12 639 871,00
021	Virement de la section d'exploitation	659 864,00	839 029,00	839 029,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	4 155 600,00	4 655 600,00	4 655 600,00
169	Primes de remboursement des obligations	9 300,00	9 300,00	9 300,00
2817532	Réseaux d'assainissement (mad)	4 100 000,00	4 600 000,00	4 600 000,00
4818	Charges à étaler	46 300,00	46 300,00	46 300,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		4 815 464,00	5 494 629,00	5 494 629,00
041	Opérations patrimoniales (8)	220 000,00	220 000,00	220 000,00
2031	Frais d'études	60 000,00	60 000,00	60 000,00
2033	Frais d'insertion	10 000,00	10 000,00	10 000,00
238	Avances commandes immo. incorp.	150 000,00	150 000,00	150 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		5 035 464,00	5 714 629,00	5 714 629,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		18 986 000,00	18 354 500,00	18 354 500,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	18 354 500,00
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE		A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
LT050304 (C02CAN008)	01/11/2005	2 400 000,00	2 560 000,00	114 204,44	160 000,00	2 400 000,00
LT099533 (C02CAN015)	14/12/2009	2 379 000,00	2 379 000,00	88 637,29	91 500,00	2 379 000,00
00343383 (C02CAN016)	01/04/2010	1 577 520,00	0,00	61 986,95	75 120,00	1 577 520,00
00357023 (C02CAN017)	13/09/2013	1 500 000,00	0,00	67 551,27	133 333,33	1 500 000,00
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		7 856 520,00	4 939 000,00	332 389,95	459 953,33	7 856 520,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					57 205 538,24									
1641 Emprunts en euros (total)					46 582 538,24									
0 022 949 X (C02CAN022)	Crédit Foncier de France	03/05/2013	01/02/2015	02/05/2015	3 000 000,00	F	FIXE	4,980	5,150	EURO	T	P	O	A-1
001274892Z (C02CCPC001)	Crédit Foncier de France	04/07/2011	30/05/2013	30/05/2014	2 500 000,00	F	FIXE	4,940	4,760	EURO	A	C	O	A-1
0772102/101 (C02CAN019)	Société Générale	07/05/2012	02/01/2013	02/04/2013	2 700 000,00	F	FIXE	5,240	5,420	EURO	T	C	O	A-1
0773103/001 (C02CAN020)	Société Générale	08/05/2012	02/01/2013	02/04/2013	900 000,00	F	FIXE	5,240	5,420	EURO	T	C	O	A-1
1274371 (C02CAN018)	Caisse Dépôts et Consignations	15/11/2011	30/04/2012	01/02/2013	980 000,00	F	FIXE	4,510	4,510	EURO	A	P	O	A-1
20000657 (C02GERM002)	Caisse d'Epargne Aquit. Poit. Char.	22/12/2000	27/12/2000	27/03/2001	22 867,35	F	FIXE	5,490	5,610	EURO	T	P	O	A-1
20060900404 (C02PRAH001)	Crédit Mutuel Océan	11/01/2011	31/01/2011	30/04/2011	1 400 000,00	F	FIXE	3,430	3,480	EURO	T	P	O	A-1
2007 07 001 (C02CAN013)	Royal Bank of Scotland	13/07/2007	01/08/2008	01/09/2008	3 000 000,00	C	TAUX STRUCTURES	2,090	4,340	EURO	A	P	O	E-3
256/10/1001 (C02CAN011)	Société Générale	31/10/2006	01/11/2006	01/11/2011	3 450 000,00	F	FIXE	3,970	4,070	EURO	S	P	O	A-1
256/10/1002 (C02CAN011A)	Société Générale	31/10/2006	01/05/2007	01/11/2007	3 450 000,00	F	FIXE	2,830	2,890	EURO	S	C	O	A-1
45089966292T (C02CAN012)	Crédit Foncier de France	17/08/2007	01/10/2007	01/10/2008	3 000 000,00	C	TAUX STRUCTURES	3,840	3,900	EURO	A	P	O	F-6
45843564892N (C02CAN007)	Crédit Foncier de France	15/12/2003	29/12/2003	30/05/2004	1 000 000,00	V	EURIB6M	2,250	2,390	EURO	S	C	O	A-1
45847740692J (C02CAN007A)	Crédit Foncier de France	15/12/2003	05/11/2004	30/01/2005	3 000 000,00	V	EURIB3M	2,160	3,210	EURO	T	C	O	A-1
70002736061 (C02BRUL001)	Crédit Agricole Ch. Marit. 2 Sèvres	01/12/2005	01/08/2005	01/08/2006	140 000,00	F	FIXE	4,180	4,010	EURO	A	P	O	A-1
70003665362 (C02GERM001)	Crédit Agricole Ch. Marit. 2 Sèvres	01/02/2006	15/12/2006	15/03/2007	300 000,00	F	FIXE	4,150	4,220	EURO	T	P	O	A-1
A33100MB (C02SR001)	Caisse d'Epargne Aquit. Poit. Char.	03/01/2000	03/01/2000	01/03/2001	253 065,37	F	FIXE	3,970	4,030	EURO	T	C	O	A-1
MIN282780EUR001 (C02CAN014)	Caisse Française de Financement Local	01/10/2008	15/12/2009	01/02/2011	5 000 000,00	F	FIXE	4,990	4,800	EURO	A	C	O	A-1
MIN282805EUR001 (C02CAN009)	Caisse Française de Financement Local	29/11/2005	12/12/2005	01/07/2006	1 000 000,00	V	EURIB6M	2,550	1,600	EURO	S	X	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux Initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
MIN282805EUR002 (C02CAN009A)	Caisse Française de Financement Local	29/11/2005	20/07/2006	01/02/2007	2 000 000,00	V	EURIB6M	3,170	1,500	EURO	S	X	O	A-1
MIN282806EUR001 (C02CAN003)	Caisse Française de Financement Local	26/09/2002	01/04/2003	01/07/2003	3 000 000,00	C	TAUX STRUCTURES	4,450	4,590	EURO	T	P	O	B-1
MON230313EUR (C02BEAU002)	Caisse Française de Financement Local	01/06/2005	01/07/2005	01/01/2006	400 000,00	F	FIXE	4,200	4,240	EURO	S	P	O	A-1
MON233127EUR02417 (C02BEAU001)	Caisse Française de Financement Local	01/04/2005	01/10/2005	01/04/2006	410 000,00	F	FIXE	3,810	3,850	EURO	S	P	O	A-1
MON282052EUR (C02CAN021)	Dexia Crédit Local	15/07/2013	01/08/2013	01/11/2013	678 638,04	F	FIXE	1,770	1,780	EURO	T	P	O	A-1
MON282820EUR001 (C02CAN010)	Caisse Française de Financement Local	03/07/2006	01/08/2006	01/08/2007	4 893 401,46	C	TAUX STRUCTURES	4,740	5,470	EURO	A	P	O	E-3
MON500868EUR (C02BEAU003)	Caisse Française de Financement Local	01/04/2007	01/05/2008	01/08/2008	104 566,02	F	FIXE	4,690	4,770	EURO	T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					10 623 000,00									
00343383 (C02CAN016)	CA CIB	13/12/2010	30/06/2011	30/06/2012	1 678 000,00	F	FIXE	3,700	5,810	EURO	A	C	O	A-1
00357023 (C02CAN017)	CA CIB	13/09/2011	30/03/2012	30/06/2012	2 000 000,00	F	FIXE	4,220	4,350	EURO	T	C	O	A-1
LT059304 (C02CAN008)	CA CIB	01/12/2005	13/12/2005	15/11/2006	4 000 000,00	C	TAUX STRUCTURES	2,840	3,950	EURO	A	C	O	A-1
LT099533 (C02CAN015)	CA CIB	14/12/2009	15/12/2010	15/03/2012	2 745 000,00	F	FIXE	3,640	3,660	EURO	A	C	O	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					888 693,63			0,000	0,000				N	-
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					888 693,63									
120122602 (C02AECAN005)	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	18/07/2012	31/12/2013	31/12/2014	252 693,63	F	FIXE	0,000	0,000	EURO	A	C	O	A-1
2005-0504001 (C02AECAN01)	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	19/09/2005	25/10/2005	30/11/2006	486 000,00	F	FIXE	0,000	0,000	EURO	A	C	O	A-1
2005-0504002 (C02AECAN02)	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	19/09/2005	25/10/2005	30/11/2006	150 000,00	F	FIXE	0,000	0,000	EURO	A	C	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Catégorie d'emprunt (8)		
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)		Possibilité de remboursement anticipé O/N	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					58 094 231,87									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après ouverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICONE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		44 012 852,52					2 180 158,47	1 886 494,60	0,00	558 382,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		36 156 332,52					1 720 205,14	1 572 089,09	0,00	512 687,00
0 022 949 X (C02CAN022)	N	0,00	A-1	2 966 888,07	29,00	F	FIXE	4,980	46 113,22	149 345,49	0,00	24 646,00
001274892Z (C02CCPC001)	N	0,00	A-1	2 333 333,34	28,00	F	FIXE	4,940	83 333,33	117 187,78	0,00	66 690,00
0772/102/101 (C02CAN019)	N	0,00	A-1	2 205 000,00	12,00	F	FIXE	5,240	180 000,00	113 871,75	0,00	26 822,00
0773/103/001 (C02CAN020)	N	0,00	A-1	735 000,00	12,00	F	FIXE	5,240	60 000,00	37 957,26	0,00	8 941,00
1274371 (C02CAN018)	N	0,00	A-1	862 756,73	16,00	V	LIVRET A	2,250	39 645,85	9 731,90	0,00	32 132,00
20000657 (C02GERM002)	N	0,00	A-1	8 218,43	5,00	F	FIXE	5,490	1 469,52	421,28	0,00	5,00
20060900404 (C02PRAH001)	N	0,00	A-1	1 148 373,06	15,00	F	FIXE	3,430	58 378,47	38 643,65	0,00	6 400,00
2007 07 001 (C02CAN013)	N	0,00	A-1	2 577 517,87	22,00	F	FIXE	4,500	70 389,59	116 311,29	0,00	9 715,00
256/101/001 (C02CAN011)	N	0,00	A-1	2 804 528,65	21,00	F	FIXE	4,970	86 840,46	140 248,80	0,00	11 631,00
256/101/002 (C02CAN011A)	N	0,00	A-1	2 472 500,00	21,00	F	FIXE	5,180	115 000,00	128 191,31	0,00	10 516,00
4508966292T (C02CAN012)	N	0,00	A-1	2 473 970,33	22,00	F	FIXE	5,500	76 525,03	138 336,17	0,00	33 697,00
45843564892N (C02CAN007)	N	0,00	A-1	599 999,92	18,00	F	FIXE	3,420	33 333,34	20 570,67	0,00	1 723,00
45847740692J (C02CAN007A)	N	0,00	A-1	1 900 000,00	19,00	F	FIXE	2,960	100 000,00	56 048,83	0,00	9 324,00
70002736061 (C02BRUL001)	N	0,00	A-1	108 455,91	19,50	F	FIXE	4,180	3 574,64	4 533,46	0,00	1 838,00
70003665362 (C02GERM001)	N	0,00	A-1	244 912,21	21,00	F	FIXE	4,150	7 481,70	10 048,42	0,00	465,00
A33100MB (C02SR001)	N	0,00	A-1	110 131,81	10,00	V	TAM	0,480	11 013,18	495,59	0,00	38,00
MIN282780EUR001 (C02CAN014)	N	0,00	A-1	4 035 193,62	24,00	F	FIXE	4,990	161 407,74	201 356,16	0,00	176 929,00
MIN282805EUR/001 (C02CAN009)	N	0,00	A-1	695 129,83	15,00	V	EURIB6M	0,490	36 771,70	2 092,45	0,00	1 009,00
MIN282805EUR/002 (C02CAN009A)	N	0,00	A-1	1 429 985,19	14,50	V	EURIB6M	0,500	74 610,70	4 305,35	0,00	1 728,00
MIN282806EUR/001 (C02CAN003)	N	0,00	B-1	2 589 861,39	27,00	C	TAUX STRUCTURES	4,450	45 161,85	116 411,33	0,00	28 939,00
MON230313EUR (C02BEAU002)	N	0,00	A-1	316 868,56	19,50	F	FIXE	4,200	10 374,28	13 200,68	0,00	6 436,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N										Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
MON23312TEUR02417 (C02BEAU001)	N	0,00	A-1	320 592,89	19,50	F	FIXE	3,810	10 938,91	12 111,37	0,00	2 982,00	
MON282052EUR (C02CAN021)	N	0,00	A-1	441 417,78	4,00	F	FIXE	1,770	107 953,94	7 088,73	0,00	978,00	
MON282820EUR001 (C02CAN010)	N	0,00	E-3	2 708 114,45	7,50	C	TALX STRUCTURES	4,740	293 905,80	130 504,04	0,00	48 634,00	
MON50086EUR (C02BEAU003)	N	0,00	A-1	67 582,48	9,00	F	FIXE	4,690	5 981,89	3 065,43	0,00	479,00	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		7 856 520,00					459 953,33	314 405,51	0,00	45 685,00	
00343383 (C02CAN016)	N	0,00	A-1	1 577 520,00	20,50	F	FIXE	3,700	75 120,00	59 341,04	0,00	28 566,00	
00357023 (C02CAN017)	N	0,00	A-1	1 500 000,00	11,00	F	FIXE	4,220	133 333,33	62 209,83	0,00	320,00	
LT059304 (C02CAN008)	N	0,00	A-1	2 400 000,00	15,00	F	FIXE	4,400	160 000,00	107 360,00	0,00	12 867,00	
LT099533 (C02CAN015)	N	0,00	A-1	2 379 000,00	25,00	F	FIXE	3,640	91 500,00	85 494,64	0,00	3 932,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus		0,00		-119,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
(Total)	N	0,00		-119,00	0,00			0,000	58 462,24	0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		521 671,39					0,00	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		521 671,39					58 462,24	0,00	0,00	0,00	
120122602 (C02AECAN005)	N	0,00	A-1	224 871,39	14,00	F	FIXE	0,000	16 062,24	0,00	0,00	0,00	
2005-0504001 (C02AECAN01)	N	0,00	A-1	226 800,00	7,00	F	FIXE	0,000	32 400,00	0,00	0,00	0,00	
2005-0504002 (C02AECAN02)	N	0,00	A-1	70 000,00	7,00	F	FIXE	0,000	10 000,00	0,00	0,00	0,00	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
Total général		0,00		44 534 404,91					2 238 620,71	1 886 494,60	0,00	558 382,00	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS - CAN : ASSAINISSEMENT - BP - 2016

- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
MIN282806EUR/001 (C02CAN003)	Caisse Française de Financement Local	3 000 000,00	2 589 861,39	1	40,00		4,45	EURIB3M	0,00		4,450	116 411,33	0,00	5,82
TOTAL (B)		3 000 000,00	2 589 861,39						0,00			116 411,33	0,00	5,82
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
MON282820EUR001 (C02CAN010)	Caisse Française de Financement Local	4 893 401,46	2 708 114,45	3	17,00		4,74	6,73-5*(CMS30ANS-CMS2ANS)	0,00		4,740	130 504,04	0,00	6,08
TOTAL (E)		4 893 401,46	2 708 114,45						0,00			130 504,04	0,00	6,08
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		7 893 401,46	5 297 975,84						0,00			246 915,37	0,00	11,90

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F, selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6) : 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS - CAN : ASSAINISSEMENT - BP - 2016

- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS		A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart de l'indice zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart de l'indice hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	30	0	0	0	0	
	% de l'encours	88,11	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	39 236 548,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	5,82	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 589 861,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swapton)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	1	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	6,08	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	2 708 114,45	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert					Instrument de couverture					Primes éventuelles		
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		1 429 985,19					2 000 000,00				0,00	0,00	0,00
SWAP 22	MIN282805EUR002 (C02CAN009A)	1 429 985,19	01/08/2030	Société générale	SWAP	TAUX	2 000 000,00	01/08/2012	02/08/2017	S	0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		1 429 985,19					2 000 000,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		
		A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture					Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)			
		Taux payé		Taux reçu (7)			Produits c/768	Charges c/668	Avant opération de couverture	Après opération de couverture		
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Niveau de taux						
Taux fixe (total)								24 322,63				
SWAP 22	MIN28280EUR002 (C02CAN009A)	EURIBOR 6M + 0.10	0,400	FIXE	4,550		408 119,83	408 119,83	24 322,63		A-1	A-1
Taux variable simple (total)							0,00	0,00	0,00			
Taux complexe (total) (2)							0,00	0,00	0,00			
Total							408 119,83	408 119,83	24 322,63			

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500 €	24/02/2014

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études, de recherche et de développement	5	24/02/2014
L	Concessions et droits similaires (brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires)	5	24/02/2014
L	Constructions et bâtiments durables	40	24/02/2014
L	Bâtiments légers - abris	15	24/02/2014
L	Agencement et aménagement des terrains et des constructions	15	24/02/2014
L	Réseaux d'assainissement	40	24/02/2014
L	Stations d'épuration (ouvrage de génie civil)	30	24/02/2014
L	Installations techniques complexes ou spécialisées	15	24/02/2014
L	Organes de régulation (électronique, capteurs,...), débitmètre	8	24/02/2014
L	Matériel et outillage industriel	10	24/02/2014
L	Petit outillage industriel	5	24/02/2014
L	Matériel de transport de plus de 3,5 tonnes de matériels roulants	10	24/02/2014
L	Matériel de transport de moins de 3,5 tonnes	7	24/02/2014
L	Mobilier de bureau	15	24/02/2014
L	Matériel de bureau et bureautique	10	24/02/2014
L	Matériel informatique lié au fonctionnement des serveurs centraux, matériel hifi et audiovisuel	5	24/02/2014
L	Matériel informatique lié à l'activité de bureau	3	24/02/2014

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	100 000,00		213 000,00	313 000,00	100 000,00	213 000,00
Dette	100 000,00		0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
Dette	0,00	17/12/2012	100 000,00	100 000,00	100 000,00	0,00
Litige et contentieux	0,00	24/02/2014	27 000,00	27 000,00	0,00	27 000,00
Créances irrécouvrables	0,00	24/02/2014	86 000,00	86 000,00	0,00	86 000,00
Dépréciations (2)	0,00		200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00
Dépréciation des comptes de tiers	0,00	30/06/2014	200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	100 000,00		413 000,00	513 000,00	100 000,00	413 000,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		3 065 000,00	I 3 065 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		2 300 000,00	2 300 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 781 000,00	1 781 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	460 000,00	460 000,00
1678	Autres emprunts et dettes	59 000,00	59 000,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		765 000,00	765 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	765 000,00	765 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	3 065 000,00	0,00	0,00	3 065 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		7 071 629,00	III 7 071 629,00
Ressources propres externes de l'année (a)		1 577 000,00	1 577 000,00
10222	FCTVA	1 577 000,00	1 577 000,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		5 494 629,00	5 494 629,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	9 300,00	9 300,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2817532	Réseaux d'assainissement (mad)	4 600 000,00	4 600 000,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
4818	Charges à étaler	46 300,00	46 300,00
021	Virement de la section d'exploitation	839 029,00	839 029,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	7 071 629,00	0,00	0,00	0,00	7 071 629,00

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	3 065 000,00
Ressources propres disponibles	IV	7 071 629,00
Solde	V = IV – II (6)	4 006 629,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Assainissement collectif (1)
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.2.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	2 964 457,00
604	Achats d'études, prestations de service	495 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	850 000,00
6062	Produits de traitement	200 000,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équi	315 000,00
6066	Carburants	97 500,00
6068	Autres matières et fournitures	20 000,00
6135	Locations mobilières	20 000,00
6137	Red., dts de passage-servitudes div.	10 000,00
6152	Sur biens immobiliers	10 000,00
61551	Matériel roulant	38 000,00
61558	Autres biens mobiliers	11 000,00
6156	Maintenance	50 000,00
6161	Multirisques	2 210,00
617	Etudes et recherches	10 000,00
618	Divers	23 000,00
6222	Com. pour rec.de la red.d ass.	210 000,00
6226	Honoraires	20 000,00
6231	Annonces et insertions	5 500,00
6251	Voyages et déplacements	500,00
6256	Missions	3 000,00
6257	Réceptions	500,00
627	Services bancaires et assimilés	500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 300,00
6287	Remboursements de frais	566 647,00
63512	Taxes foncières	800,00
6355	Taxe sur les consommations d'eau	2 000,00
6378	Autres taxes et redevances	2 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 676 014,00
6218	Autres personnels extérieurs	1 500,00
6331	Versement de transport	15 978,00
6332	Cotisations versées au f.n.a.l.	7 642,00
6336	Cotisations au centre national et aux c	15 071,00
6338	Autres impôts, taxes et versements assi	4 609,00
6411	Salaires, appointements, commissions de	1 413 673,00
6413	Primes et gratifications	421 861,00
6415	Supplément familial	28 923,00
6451	Cotisations à l'urssaf	268 009,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	448 936,00
6454	Cotisations aux assedic	8 708,00
6472	Versements aux comités d'entreprise	21 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 500,00
6478	Autres charges sociales diverses	18 394,00
648	Autres charges de personnel	210,00
014	Atténuations de produits	225 000,00
706129	Reversements aux agences de l'eau	225 000,00
65	Autres charges de gestion courante	140 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	50 000,00
6542	Créances éteintes	25 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	65 000,00
66	Charges financières	2 000 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 965 000,00

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
66112	Intérêts_rattachements des icne	-29 000,00
6688	Autres charges financières	64 000,00
67	Charges exceptionnelles	169 000,00
6718	Autres charges except. sur opérat. gest.	17 000,00
673	Titres annulés (sur ex. antérieurs)	88 000,00
6743	Subv. exc. de fonctionnement	64 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	100 000,00
6865	Dot. prov. risques-charges financiers	100 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		8 274 471,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	4 650 600,00
6811	Dotations aux amortissements sur immo	4 595 000,00
6812	Dot. amort. des charges d'exp. à répartir	46 300,00
6861	Dot. amor. primes remb. obligations	9 300,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	839 029,00
Total des dépenses d'ordre		5 489 629,00
D 002 (5)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		13 764 100,00

A5.2.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
013	Atténuations de charges	15 000,00
64198	Autres remboursements	15 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	11 835 000,00
704	Travaux	375 000,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	10 190 000,00
706121	Redevance pour modernisation des réseaux	225 000,00
70613	Participation assainissement collectif	215 000,00
7063	Contrib.communes (eaux pluviales)	751 000,00
7068	Autres prestations de services	78 000,00
7087	Remboursement de frais	1 000,00
74	Subventions d'exploitation	20 700,00
748	Autres subventions d exploitation	20 700,00
75	Autres produits de gestion courante	327 200,00
754	Red.défaut branchement à l égout	325 000,00
758	Produits divers de gestion courante	2 200,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	8 500,00
7714	Rec.sur créances adm.en non valeur	500,00
7718	Autres pdts ex.sur op.de gestion	3 000,00
778	Autres produits exceptionnels	5 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	100 000,00
7865	Reprises sur provisions pour risques et charges financiers	100 000,00
Total des recettes réelles		12 306 400,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	1 615 000,00
722	Immobilisations corporelles	850 000,00
777	Quo.part sub.d'inv.virée au résultat	765 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		1 615 000,00
R 002 (5)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		13 921 400,00

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Assainissement non collectif (1)
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.2.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	53 000,00
6063	Fournitures de petits équipements	3 000,00
6066	Carburants	5 000,00
604	Achats d'études, prestations de service	5 000,00
61551	Matériel roulant	2 000,00
6287	Remboursements de frais	38 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	218 300,00
6411	Salaires, appointements, commissions de	218 300,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		271 300,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	5 000,00
6811	Dotations aux amortissements sur immo	5 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
Total des dépenses d'ordre		5 000,00
D 002 (5)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		276 300,00

A5.2.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	102 500,00
7062	Red.d'assainissement non collectif	102 500,00
74	Subventions d'exploitation	16 500,00
748	Autres subventions d exploitation	16 500,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00
Total des recettes réelles		119 000,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R 002 (5)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		119 000,00

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Assainissement collectif (1)
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	67 500,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	2 063 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	7 555 000,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	6 828 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		16 514 500,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	1 615 000,00
041	Opérations patrimoniales	220 000,00
Total des dépenses d'ordre		1 835 000,00
D 001 (4)		0,00
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		18 349 500,00

A5.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
13	Subventions d'investissement	480 490,00
16	Emprunts et dettes assimilées	10 582 381,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 577 000,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		12 639 871,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>4 650 600,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>220 000,00</i>
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	<i>839 029,00</i>
Total des recettes d'ordre		5 709 629,00
R 001 (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		18 349 500,00

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Assainissement non collectif (1)
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		5 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D 001 (4)		0,00
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		5 000,00

A5.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	5 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00
Total des recettes d'ordre		5 000,00
R 001 (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		5 000,00

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement	Date de la délibéra- tion	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				1 017 292,29	739 848,95	46 300,00	231 143,34
2014	Indemnité de remboursement anticipé	22	04/01/1999	1 017 292,29	739 848,95	46 300,00	231 143,34

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		9,00	1,00	10,00	9,30	0,00	9,30
Adjoint Administ. 1 CL	C	3,00	0,00	3,00	2,90	0,00	2,90
Adjoint Administ. 2 CL	C	2,00	1,00	3,00	2,80	0,00	2,80
Adj. Adminis. Princ 1 CL	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adj. Adminis. Princ 2 CL	C	2,00	0,00	2,00	1,60	0,00	1,60
Attaché principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		55,00	0,00	55,00	49,80	5,00	54,80
Adjoint tech 1cl cont	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Adj. technique 1 Cl	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Adj. technique 2 Cl	C	8,00	0,00	8,00	8,00	0,00	8,00
Adj. Tech.Princ. 1 Cl	C	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Adj. Tech.Princ.2 Cl	C	15,00	0,00	15,00	15,00	0,00	15,00
Agent de Maîtrise	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Ingénieur	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Ingénieur Chef Cl. Norma	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur Cont	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Tech. princip. 1CL cont.	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien Princip 1CL	B	2,00	0,00	2,00	1,80	0,00	1,80
Technicien Princip 2CL	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien ter. Cont.	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien territorial	B	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		64,00	1,00	65,00	59,10	5,90	64,10

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS - CAN : ASSAINISSEMENT - BP - 2016

- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-8 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 88
 Nombre de membres présents : 86
 Nombre de suffrages exprimés : 86
 VOTES :
 Pour : 72
 Contre : 12
 Abstentions : 2

Date de convocation : 04/12/2015

Présenté par (1) le Président,
 A L'Espace TARTALIN à AIFFRES le 14/12/2015
 (1) le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
 A L'Espace TARTALIN à AIFFRES, le 14/12/2015
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),



Certifié exécutoire par (1) le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 29/12/15 et de la publication le 15/12/2015
 A Niort, le 18 DEC. 2015

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : le conseil d'agglomération.

Le Président
Jérôme BALOGE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20004131700187

POSTE COMPTABLE : TRESORIER DE NIORT SEVRE AMENDES

M. 14



Budget primitif
voté par nature

BUDGET : CAN : REGIE DES DECHETS MENAGERS (3)

ANNEE 2016

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	19
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	21
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	23

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	24
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	25
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	29
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	30
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	31
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	33
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	34
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	35
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	36
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	37
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	39
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	42
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	43

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS CAN : REGIE DES DECHETS MENAGERS	BP 2016
------------	--	------------

I – INFORMATIONS GENERALES		I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0	0	0	

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0	0
2	Produit des impositions directes/population	0	0
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0	0
4	Dépenses d'équipement brut/population	0	0
5	Encours de dette/population	0	0
6	DGF/population	0	0
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0 %	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0 %	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0 %	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0 %	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	18 980 180,00	18 980 180,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		18 980 180,00	18 980 180,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	7 271 550,00	7 271 550,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		7 271 550,00	7 271 550,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	26 251 730,00	26 251 730,00
----------------------------	---------------	---------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	8 061 185,00	0,00	8 782 455,00	8 782 455,00	8 782 455,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	6 294 093,00	0,00	6 692 354,00	6 692 354,00	6 692 354,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	59 800,00	0,00	60 400,00	60 400,00	60 400,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		14 415 078,00	0,00	15 535 209,00	15 535 209,00	15 535 209,00
66	Charges financières	3 215,00	0,00	2 825,00	2 825,00	2 825,00
67	Charges exceptionnelles	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		14 429 293,00	0,00	15 549 034,00	15 549 034,00	15 549 034,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 626 307,00		1 016 846,00	1 016 846,00	1 016 846,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	2 226 700,00		2 414 300,00	2 414 300,00	2 414 300,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		3 853 007,00		3 431 146,00	3 431 146,00	3 431 146,00
TOTAL		18 282 300,00	0,00	18 980 180,00	18 980 180,00	18 980 180,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	18 980 180,00
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	141 100,00	0,00	80 080,00	80 080,00	80 080,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 865 500,00	0,00	2 040 000,00	2 040 000,00	2 040 000,00
73	Impôts et taxes	14 631 000,00	0,00	15 037 860,00	15 037 860,00	15 037 860,00
74	Dotations et participations	1 500 000,00	0,00	1 677 140,00	1 677 140,00	1 677 140,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		18 137 600,00	0,00	18 835 080,00	18 835 080,00	18 835 080,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	19 000,00	0,00	19 000,00	19 000,00	19 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		18 156 600,00	0,00	18 854 080,00	18 854 080,00	18 854 080,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	125 700,00		126 100,00	126 100,00	126 100,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		125 700,00		126 100,00	126 100,00	126 100,00
TOTAL		18 282 300,00	0,00	18 980 180,00	18 980 180,00	18 980 180,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	18 980 180,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	3 305 046,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	210 000,00	0,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 030 000,00	0,00	3 275 000,00	3 275 000,00	3 275 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 150 000,00	0,00	3 680 000,00	3 680 000,00	3 680 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	5 390 000,00	0,00	7 135 000,00	7 135 000,00	7 135 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	10 100,00	0,00	10 450,00	10 450,00	10 450,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	10 100,00	0,00	10 450,00	10 450,00	10 450,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	5 400 100,00	0,00	7 145 450,00	7 145 450,00	7 145 450,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	125 700,00		126 100,00	126 100,00	126 100,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	125 700,00		126 100,00	126 100,00	126 100,00
	TOTAL	5 525 800,00	0,00	7 271 550,00	7 271 550,00	7 271 550,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

7 271 550,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	270 000,00	0,00	2 089 000,00	2 089 000,00	2 089 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	270 000,00	0,00	2 089 000,00	2 089 000,00	2 089 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	802 793,00	0,00	1 101 404,00	1 101 404,00	1 101 404,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	600 000,00	0,00	650 000,00	650 000,00	650 000,00
	Total des recettes financières	1 402 793,00	0,00	1 751 404,00	1 751 404,00	1 751 404,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 672 793,00	0,00	3 840 404,00	3 840 404,00	3 840 404,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	1 626 307,00		1 016 846,00	1 016 846,00	1 016 846,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	2 226 700,00		2 414 300,00	2 414 300,00	2 414 300,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		3 853 007,00		3 431 146,00	3 431 146,00	3 431 146,00
TOTAL		5 525 800,00	0,00	7 271 550,00	7 271 550,00	7 271 550,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 271 550,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	3 305 046,00
--	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	8 782 455,00		8 782 455,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	6 692 354,00		6 692 354,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	60 400,00		60 400,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	2 825,00	0,00	2 825,00
67	Charges exceptionnelles	11 000,00	0,00	11 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	2 414 300,00	2 414 300,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		1 016 846,00	1 016 846,00
Dépenses de fonctionnement – Total		15 549 034,00	3 431 146,00	18 980 180,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	18 980 180,00
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	63 100,00	63 100,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	10 450,00	0,00	10 450,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	180 000,00	0,00	180 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	3 275 000,00	0,00	3 275 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	3 680 000,00	63 000,00	3 743 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		7 145 450,00	126 100,00	7 271 550,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 271 550,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	80 080,00		80 080,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	2 040 000,00		2 040 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Travaux en régie		63 000,00	63 000,00
73	Impôts et taxes	15 037 860,00		15 037 860,00
74	Dotations et participations	1 677 140,00		1 677 140,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	19 000,00	63 100,00	82 100,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		18 854 080,00	126 100,00	18 980 180,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	18 980 180,00
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 101 404,00	0,00	1 101 404,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	2 089 000,00	0,00	2 089 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		2 414 300,00	2 414 300,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		1 016 846,00	1 016 846,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	650 000,00		650 000,00
Recettes d'investissement – Total		3 840 404,00	3 431 146,00	7 271 550,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 271 550,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	8 061 185,00	8 782 455,00	8 782 455,00
60611	Eau et assainissement	10 000,00	10 160,00	10 160,00
60612	Energie - Electricité	45 000,00	46 200,00	46 200,00
60621	Combustibles	65 000,00	65 000,00	65 000,00
60622	Carburants	630 000,00	570 000,00	570 000,00
60631	Fournitures d'entretien	40 000,00	35 500,00	35 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	212 000,00	233 000,00	233 000,00
60636	Vêtements de travail	25 000,00	30 000,00	30 000,00
6064	Fournitures administratives	550,00	500,00	500,00
6068	Autres matières et fournitures	8 000,00	8 000,00	8 000,00
611	Contrats de prestations de services	5 670 000,00	6 420 000,00	6 420 000,00
6135	Locations mobilières	10 500,00	10 500,00	10 500,00
61521	Entretien terrains	12 500,00	10 500,00	10 500,00
61522	Entretien bâtiments	2 000,00	1 330,00	1 330,00
61551	Entretien matériel roulant	200 000,00	210 000,00	210 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	1 500,00	1 500,00
6156	Maintenance	1 200,00	7 780,00	7 780,00
616	Primes d'assurances	77 630,00	70 515,00	70 515,00
617	Etudes et recherches	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6182	Documentation générale et technique	3 000,00	2 500,00	2 500,00
6184	Versements à des organismes de formation	38 400,00	38 400,00	38 400,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	1 500,00	1 000,00	1 000,00
6188	Autres frais divers	6 000,00	6 400,00	6 400,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	1 700,00	1 700,00	1 700,00
6226	Honoraires	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6231	Annonces et insertions	11 000,00	11 000,00	11 000,00
6236	Catalogues et imprimés	35 000,00	35 000,00	35 000,00
6238	Divers	8 000,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6251	Voyages et déplacements	7 300,00	7 300,00	7 300,00
6256	Missions	7 000,00	7 000,00	7 000,00
6257	Réceptions	500,00	500,00	500,00
6281	Concours divers (cotisations)	2 000,00	3 000,00	3 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	21 100,00	26 600,00	26 600,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	846 540,00	850 570,00	850 570,00
63512	Taxes foncières	27 015,00	27 000,00	27 000,00
6353	Impôts indirects	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	15 750,00	14 000,00	14 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	6 294 093,00	6 692 354,00	6 692 354,00
6218	Autre personnel extérieur	20 135,00	0,00	0,00
6331	Versement de transport	35 517,00	36 673,00	36 673,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	16 889,00	17 442,00	17 442,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	32 737,00	33 832,00	33 832,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	10 147,00	10 477,00	10 477,00
64111	Rémunération principale titulaires	3 228 093,00	3 309 556,00	3 309 556,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	87 326,00	103 367,00	103 367,00
64118	Autres indemnités titulaires	745 560,00	871 209,00	871 209,00
64131	Rémunérations non tit.	330 636,00	433 375,00	433 375,00
64138	Autres indemnités non tit.	12 211,00	15 022,00	15 022,00
64162	Emplois d'avenir	156 101,00	157 412,00	157 412,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	562 122,00	604 036,00	604 036,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	987 654,00	1 038 707,00	1 038 707,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	15 172,00	15 556,00	15 556,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	12 395,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 337,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	2 605,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	10 675,00	10 000,00	10 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	26 292,00	35 201,00	35 201,00
6488	Autres charges	489,00	489,00	489,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	59 800,00	60 400,00	60 400,00
6541	Créances admises en non-valeur	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6574	Subv. fonct. Associat ^o , personnes privée	49 800,00	50 400,00	50 400,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		14 415 078,00	15 535 209,00	15 535 209,00
66	Charges financières (b)	3 215,00	2 825,00	2 825,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	800,00	410,00	410,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-85,00	-85,00	-85,00
6688	Autres	2 500,00	2 500,00	2 500,00
67	Charges exceptionnelles (c)	11 000,00	11 000,00	11 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	1 000,00	1 000,00	1 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000,00	10 000,00	10 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		14 429 293,00	15 549 034,00	15 549 034,00
023	Virement à la section d'investissement	1 626 307,00	1 016 846,00	1 016 846,00
042	Opérat ^o ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	2 226 700,00	2 414 300,00	2 414 300,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	2 226 700,00	2 414 300,00	2 414 300,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		3 853 007,00	3 431 146,00	3 431 146,00
043	Opérat ^o ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		3 853 007,00	3 431 146,00	3 431 146,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		18 282 300,00	18 980 180,00	18 980 180,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	18 980 180,00
--	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	43,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	128,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-85,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	141 100,00	80 080,00	80 080,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	141 100,00	80 080,00	80 080,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 865 500,00	2 040 000,00	2 040 000,00
70612	Redevance spéciale enlèvement ordures	800 000,00	900 000,00	900 000,00
70688	Autres prestations de services	405 500,00	460 000,00	460 000,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	10 000,00	10 000,00	10 000,00
70871	Remb. frais par collectivité rattachemen	30 000,00	50 000,00	50 000,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	620 000,00	620 000,00	620 000,00
73	Impôts et taxes	14 631 000,00	15 037 860,00	15 037 860,00
7331	Taxes d'enlèvement des ordures ménagères	14 631 000,00	15 037 860,00	15 037 860,00
74	Dotations et participations	1 500 000,00	1 677 140,00	1 677 140,00
74758	Participat° Autres groupements	0,00	7 140,00	7 140,00
7478	Participat° Autres organismes	1 500 000,00	1 670 000,00	1 670 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		18 137 600,00	18 835 080,00	18 835 080,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	19 000,00	19 000,00	19 000,00
7711	Dédits et pénalités perçus	2 000,00	2 000,00	2 000,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	1 000,00	1 000,00	1 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	6 000,00	6 000,00	6 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	10 000,00	10 000,00	10 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		18 156 600,00	18 854 080,00	18 854 080,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	125 700,00	126 100,00	126 100,00
722	Immobilisations corporelles	63 000,00	63 000,00	63 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	62 700,00	63 100,00	63 100,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		125 700,00	126 100,00	126 100,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		18 282 300,00	18 980 180,00	18 980 180,00

+	RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	18 980 180,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	210 000,00	180 000,00	180 000,00
2031	Frais d'études	200 000,00	150 000,00	150 000,00
2033	Frais d'insertion	5 000,00	5 000,00	5 000,00
2051	Concessions, droits similaires	5 000,00	25 000,00	25 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	2 030 000,00	3 275 000,00	3 275 000,00
2111	Terrains nus	0,00	170 000,00	170 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	10 000,00	5 000,00	5 000,00
2135	Installations générales, agencements	200 000,00	550 000,00	550 000,00
2152	Installations de voirie	50 000,00	20 000,00	20 000,00
21538	Autres réseaux	70 000,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	250 000,00	200 000,00	200 000,00
2182	Matériel de transport	1 220 000,00	1 600 000,00	1 600 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	20 000,00	20 000,00	20 000,00
2184	Mobilier	10 000,00	10 000,00	10 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	200 000,00	700 000,00	700 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	3 150 000,00	3 680 000,00	3 680 000,00
2313	Constructions	750 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	2 400 000,00	2 680 000,00	2 680 000,00
Total des dépenses d'équipement		5 390 000,00	7 135 000,00	7 135 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	10 100,00	10 450,00	10 450,00
1641	Emprunts en euros	10 100,00	10 450,00	10 450,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		10 100,00	10 450,00	10 450,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		5 400 100,00	7 145 450,00	7 145 450,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	125 700,00	126 100,00	126 100,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	62 700,00	63 100,00	63 100,00
13912	Sub. transf. cpte résult. Régions	1 800,00	1 800,00	1 800,00
13916	Sub. transf. cpte résult. Autres EPL	24 000,00	24 000,00	24 000,00
13917	Sub. transf. cpte résult. Budget communaut	7 600,00	8 000,00	8 000,00
13918	Autres subventions d'équipement	29 300,00	29 300,00	29 300,00
	Charges transférées (9)	63 000,00	63 000,00	63 000,00
2313	Constructions	63 000,00	63 000,00	63 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		125 700,00	126 100,00	126 100,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		5 525 800,00	7 271 550,00	7 271 550,00

		+
RESTES A REALISER N-1 (11)		0,00
		+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)		0,00
		=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		7 271 550,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote, I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	270 000,00	2 089 000,00	2 089 000,00
1641	Emprunts en euros	270 000,00	2 089 000,00	2 089 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		270 000,00	2 089 000,00	2 089 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	802 793,00	1 101 404,00	1 101 404,00
10222	FCTVA	802 793,00	1 101 404,00	1 101 404,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	600 000,00	650 000,00	650 000,00
Total des recettes financières		1 402 793,00	1 751 404,00	1 751 404,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		1 672 793,00	3 840 404,00	3 840 404,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 626 307,00	1 016 846,00	1 016 846,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	2 226 700,00	2 414 300,00	2 414 300,00
28031	Frais d'études	3 000,00	7 000,00	7 000,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	180 000,00	182 500,00	182 500,00
28051	Concessions et droits similaires	49 000,00	7 000,00	7 000,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	700,00	700,00	700,00
28128	Autres aménagements de terrains	22 000,00	28 000,00	28 000,00
28135	Installations générales, agencements, ..	393 000,00	505 000,00	505 000,00
28152	Installations de voirie	10 000,00	17 000,00	17 000,00
281538	Autres réseaux	14 000,00	17 000,00	17 000,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	85 000,00	90 000,00	90 000,00
281728	Autres agencements (m. à dispo)	7 000,00	3 500,00	3 500,00
281731	Bâtiments publics (m. à dispo)	3 000,00	3 500,00	3 500,00
281735	Installations générales (m. à dispo)	0,00	90 000,00	90 000,00
281745	Sol autrui - Instal. générales (m. à dis	20 000,00	2 100,00	2 100,00
28182	Matériel de transport	1 145 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00
28183	Matériel de bureau et informatique	16 000,00	8 000,00	8 000,00
28184	Mobilier	2 000,00	3 000,00	3 000,00
28188	Autres immo. corporelles	277 000,00	350 000,00	350 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		3 853 007,00	3 431 146,00	3 431 146,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		3 853 007,00	3 431 146,00	3 431 146,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		5 525 800,00	7 271 550,00	7 271 550,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
----------------------------	------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	------

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				7 271 550,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV -- ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN -- ETAT DE LA DETTE -- DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A2.1

A2.1 -- DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB890071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat												
	Date de signature	Date de l'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
							Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)				0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)				78 529,00									
1641 Emprunts en euros (total)				78 529,00									
1806426 (C10CCPC002)	18/01/2007	01/02/2007	01/05/2007	19 900,00	F	FIXE	3,760	3,820	EURO	T	P	O	A-1
70006678783 (C10CCPC003)	27/04/2009	01/04/2009	01/07/2009	58 629,00	F	FIXE	3,580	3,550	EURO	T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)				0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)				0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)				0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)				0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)				0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)				0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)				0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)				0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)				0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					78 529,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		15 216,10					409,22	0,00	0,00	43,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		15 216,10					409,22	0,00	0,00	43,00
1806426 (C10CCPC002)	N	0,00	A-1	2 913,46	1,00	F	FIXE	3,760	77,10	0,00	0,00	5,00
70006678783 (C10CCPC003)	N	0,00	A-1	12 302,64	1,00	F	FIXE	3,560	332,12	0,00	0,00	36,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		15 216,10					10 448,14	409,22	0,00	43,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 : « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement déductif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	2	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	15 216,10	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture						Primes éventuelles		
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, turndel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500 €	17/03/2014

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études, de recherches et de développement et frais d'insertion	5	17/03/2014
L	Concessions et droits similaires	5	17/03/2014
L	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10	17/03/2014
L	Equipements des magasins de vêtements, lingerie, buanderie	10	17/03/2014
L	Equipements général	10	17/03/2014
L	Equipement des garages	10	17/03/2014
L	Matériel, équipement ou outillage d'atelier	5	17/03/2014
L	Petit outillage d'atelier ou industriel	5	17/03/2014
L	Matériel de transport de plus de 3,5 tonnes	10	17/03/2014
L	Matériel de transport de moins de 3,5 tonnes	7	17/03/2014
L	Equipements divers	10	17/03/2014
L	Matériels industriels	10	17/03/2014
L	Mobilier de bureau et informatique	15	17/03/2014
L	Matériel de bureau et bureautique électronique ou électrique	10	17/03/2014
L	Matériel informatique lié à l'activité de bureau	3	17/03/2014
L	Mobiliers urbains	10	17/03/2014
L	Batiments légers-abris	10	17/03/2014
L	Agencements et aménagements de terrains	15	17/03/2014
L	Autres installations, matériel et outillage techniques et industriels	15	17/03/2014
L	Installations techniques complexes spécialisées	15	17/03/2014
L	Agencements et aménagements de construction	15	17/03/2014
L	Subventions d'équipements versées (biens mobiliers, matériels, études)	5	17/03/2014
L	Subventions d'équipements versées (batiments et installations)	15	17/03/2014
L	Subventions d'équipements versées (Projet d'infrastructures d'intérêt national)	30	17/03/2014

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		73 550,00	I 73 550,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		10 450,00	10 450,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	10 450,00	10 450,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat* afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		63 100,00	63 100,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	63 100,00	63 100,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	73 550,00	0,00	0,00	73 550,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		5 182 550,00	III 5 182 550,00
Ressources propres externes de l'année (a)		1 101 404,00	1 101 404,00
10222	FCTVA	1 101 404,00	1 101 404,00
10223	TLE	0,00	0,00
10224	Versements pour dépassement PLD	0,00	0,00
10225	Participation pour dépassement de COS	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		4 081 146,00	4 081 146,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28031	<i>Frais d'études</i>	7 000,00	7 000,00
28041512	<i>GFP rat : Bâtiments, installations</i>	182 500,00	182 500,00
28051	<i>Concessions et droits similaires</i>	7 000,00	7 000,00
28121	<i>Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	700,00	700,00
28128	<i>Autres aménagements de terrains</i>	28 000,00	28 000,00
28135	<i>Installations générales, agencements, ..</i>	505 000,00	505 000,00
28152	<i>Installations de voirie</i>	17 000,00	17 000,00
281538	<i>Autres réseaux</i>	17 000,00	17 000,00
28158	<i>Autres installat°, matériel et outillage</i>	90 000,00	90 000,00
281728	<i>Autres agencements (m. à dispo)</i>	3 500,00	3 500,00
281731	<i>Bâtiments publics (m. à dispo)</i>	3 500,00	3 500,00
281735	<i>Installations générales (m. à dispo)</i>	90 000,00	90 000,00
281745	<i>Sol autrui - Instal. générales (m. à dis</i>	2 100,00	2 100,00
28182	<i>Matériel de transport</i>	1 100 000,00	1 100 000,00
28183	<i>Matériel de bureau et informatique</i>	8 000,00	8 000,00
28184	<i>Mobilier</i>	3 000,00	3 000,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	350 000,00	350 000,00
29...	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations</i>		
39...	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers</i>		
59...	<i>Prov. dépréc. comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	650 000,00	650 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 016 846,00	1 016 846,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	5 182 550,00	0,00	0,00	0,00	5 182 550,00

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	73 550,00
Ressources propres disponibles	IV	5 182 550,00
Solde	V = IV - II (6)	5 109 000,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)				EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL	
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00	
Adjoint administratif 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	
Adjoint administratif 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	
Rédacteur principal 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	
Rédacteur principal 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	
FILIERE TECHNIQUE (c)		147,00	3,29	150,29	148,29	2,00	150,29	
Adjoint technique 1ère classe	C	14,00	0,00	14,00	14,00	0,00	14,00	
Adjoint technique 2ème classe	C	25,00	3,29	28,29	28,29	0,00	28,29	
Adjoint technique principal 1ère classe	C	25,00	0,00	25,00	25,00	0,00	25,00	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	68,00	0,00	68,00	68,00	0,00	68,00	
Agent de maîtrise	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00	
Agent de maîtrise principal	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00	
Ingénieur	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	
Ingénieur chef classe normale	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	
Ingénieur principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	
Technicien principal 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	
Technicien territoriale	B	6,00	0,00	6,00	4,00	2,00	6,00	
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		154,00	3,29	157,29	155,29	2,00	157,29

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

IV
C1

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Technicien territoriale	B	TECH	438	0,00	3-b	CDD
Technicien territoriale	B	TECH	374	0,00	3-b	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2 : emplois de niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-4 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u> 16/12/2013 - participation capital	SEML du Mélusayen	SEML du Mélausayen	société	340 000,00
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 88

Nombre de membres présents : 86

Nombre de suffrages exprimés : 86

VOTES :

Pour : 70

Contre : 12

Abstentions : 4

Date de convocation : 04/12/2015

Présenté par le Président (1),

A L'Espace TARTALIN à AIFFRES, le 14/12/2015

le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A L'Espace TARTALIN à AIFFRES, le 14/12/2015

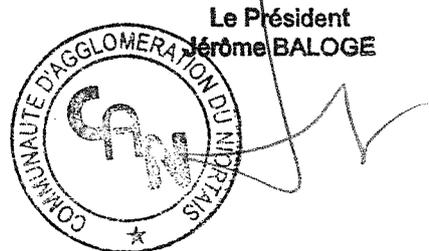
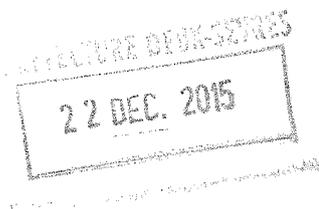
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le *28/12/15*, et de la publication le 15/12/2015

A Niort, le **18 DEC. 2015**

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le conseil d'agglomération.



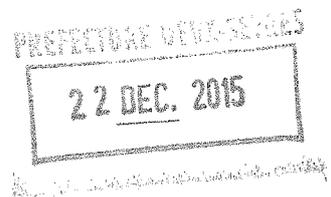
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20004131700047	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPCI COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS
---------------------------------------	---

POSTE COMPTABLE DE : TRESORIER DE NIORT SEVRE AMENDES

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 43 (1)



Budget primitif

BUDGET : CAN : TRANSPORTS (2)

ANNEE 2016

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.
(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	19

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	20
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	21
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	22
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	23
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	26
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	27
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E	17 045 300,00	17 045 300,00
		+	+
R	E	0,00	0,00
P	P		
O	R	(si déficit)	(si excédent)
R	T	0,00	0,00
		=	=
		17 045 300,00	17 045 300,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E	2 563 800,00	2 563 800,00
		+	+
R	E	0,00	0,00
P	P		
O	R	(si solde négatif)	(si solde positif)
R	T	0,00	0,00
		=	=
		2 563 800,00	2 563 800,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	19 609 100,00	19 609 100,00
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	13 708 704,00	0,00	13 624 726,00	13 624 726,00	13 624 726,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	474 031,00	0,00	455 000,00	455 000,00	455 000,00
014	Atténuations de produits	90 215,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 568 100,00	0,00	1 569 000,00	1 569 000,00	1 569 000,00
Total des dépenses de gestion des services		15 841 050,00	0,00	15 698 726,00	15 698 726,00	15 698 726,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		15 842 550,00	0,00	15 799 226,00	15 799 226,00	15 799 226,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		211 174,00	211 174,00	211 174,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	1 204 850,00		1 034 900,00	1 034 900,00	1 034 900,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 204 850,00		1 246 074,00	1 246 074,00	1 246 074,00
TOTAL		17 047 400,00	0,00	17 045 300,00	17 045 300,00	17 045 300,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	17 045 300,00
---	----------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	14 815 000,00	0,00	15 300 000,00	15 300 000,00	15 300 000,00
74	Subventions d'exploitation	2 088 400,00	0,00	1 571 500,00	1 571 500,00	1 571 500,00
75	Autres produits de gestion courante	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
Total des recettes de gestion des services		16 910 400,00	0,00	16 883 500,00	16 883 500,00	16 883 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		16 910 400,00	0,00	16 883 500,00	16 883 500,00	16 883 500,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	137 000,00		161 800,00	161 800,00	161 800,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		137 000,00		161 800,00	161 800,00	161 800,00
TOTAL		17 047 400,00	0,00	17 045 300,00	17 045 300,00	17 045 300,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	17 045 300,00
---	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	1 084 274,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	955 000,00	0,00	369 000,00	369 000,00	369 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 252 000,00	0,00	1 547 000,00	1 547 000,00	1 547 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	670 000,00	0,00	156 000,00	156 000,00	156 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	2 877 000,00	0,00	2 072 000,00	2 072 000,00	2 072 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 877 000,00	0,00	2 072 000,00	2 072 000,00	2 072 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	137 000,00		161 800,00	161 800,00	161 800,00
041	Opérations patrimoniales (4)	305 000,00		330 000,00	330 000,00	330 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	442 000,00		491 800,00	491 800,00	491 800,00
	TOTAL	3 319 000,00	0,00	2 563 800,00	2 563 800,00	2 563 800,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 563 800,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 463 150,00	0,00	711 826,00	711 826,00	711 826,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 463 150,00	0,00	711 826,00	711 826,00	711 826,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	141 000,00	0,00	95 900,00	95 900,00	95 900,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	205 000,00	0,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00
	Total des recettes financières	346 000,00	0,00	275 900,00	275 900,00	275 900,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 809 150,00	0,00	987 726,00	987 726,00	987 726,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		211 174,00	211 174,00	211 174,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 204 850,00		1 034 900,00	1 034 900,00	1 034 900,00
041	Opérations patrimoniales (4)	305 000,00		330 000,00	330 000,00	330 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 509 850,00		1 576 074,00	1 576 074,00	1 576 074,00
	TOTAL	3 319 000,00	0,00	2 563 800,00	2 563 800,00	2 563 800,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 563 800,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	1 084 274,00
---	---------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	13 624 726,00		13 624 726,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	455 000,00		455 000,00
014	Atténuations de produits	50 000,00		50 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 569 000,00		1 569 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	500,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	1 034 900,00	1 034 900,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	100 000,00		100 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		211 174,00	211 174,00
	Dépenses d'exploitation – Total	15 799 226,00	1 246 074,00	17 045 300,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	17 045 300,00
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	43 500,00	43 500,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	369 000,00	0,00	369 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 547 000,00	100 000,00	1 647 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	156 000,00	168 300,00	324 300,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	180 000,00	180 000,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	2 072 000,00	491 800,00	2 563 800,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 563 800,00
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	5 000,00		5 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		118 300,00	118 300,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	15 300 000,00		15 300 000,00
74	Subventions d'exploitation	1 571 500,00		1 571 500,00
75	Autres produits de gestion courante	7 000,00		7 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	43 500,00	43 500,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		16 883 500,00	161 800,00	17 045 300,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	17 045 300,00
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	95 900,00	0,00	95 900,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	711 826,00	0,00	711 826,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	50 000,00	50 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	180 000,00	180 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	100 000,00	100 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	180 000,00	0,00	180 000,00
28	Amortissement des immobilisations		1 034 900,00	1 034 900,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		211 174,00	211 174,00
Recettes d'investissement – Total		987 726,00	1 576 074,00	2 563 800,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 563 800,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	13 708 704,00	13 624 726,00	13 624 726,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	1 650,00	1 650,00	1 650,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	41 000,00	41 000,00	41 000,00
6068	Autres matières et fournitures	500,00	500,00	500,00
611	Sous-traitance générale	13 160 000,00	13 037 000,00	13 037 000,00
6152	Entretien et réparat° biens immobiliers	23 053,00	28 215,00	28 215,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	50 000,00	50 000,00	50 000,00
6156	Maintenance	460,00	3 920,00	3 920,00
6161	Multirisques	20,00	0,00	0,00
6162	Assurance obligatoire dommage construct°	789,00	944,00	944,00
618	Divers	7 800,00	8 300,00	8 300,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	140,00	200,00	200,00
6231	Annonces et insertions	1 200,00	5 000,00	5 000,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	5 000,00	5 000,00
6237	Publications	3 000,00	2 000,00	2 000,00
6238	Divers	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6251	Voyages et déplacements	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6256	Missions	3 000,00	2 900,00	2 900,00
6257	Réceptions	2 200,00	1 700,00	1 700,00
6281	Concours divers (cotisations)	5 200,00	18 000,00	18 000,00
6287	Remboursements de frais	403 192,00	412 897,00	412 897,00
6353	Impôts indirects	1 000,00	1 000,00	1 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	474 031,00	455 000,00	455 000,00
6218	Autre personnel extérieur	4 565,00	1 500,00	1 500,00
6331	Versement de transport	2 578,00	2 220,00	2 220,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 190,00	1 057,00	1 057,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 455,00	2 114,00	2 114,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	737,00	634,00	634,00
6411	Salaires, appointements, commissions	247 501,00	256 415,00	256 415,00
6413	Primes et gratifications	90 751,00	80 010,00	80 010,00
6415	Supplément familial	1 872,00	1 872,00	1 872,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	46 016,00	35 412,00	35 412,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	67 488,00	67 637,00	67 637,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	2 441,00	0,00	0,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	250,00	0,00	0,00
6472	Versements aux comités d'entreprise	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	140,00	150,00	150,00
6478	Autres charges sociales diverses	2 795,00	2 727,00	2 727,00
648	Autres charges de personnel	252,00	252,00	252,00
014	Atténuations de produits (7)	90 215,00	50 000,00	50 000,00
739	Restitut° taxe Versement Transport	90 215,00	50 000,00	50 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 568 100,00	1 569 000,00	1 569 000,00
65714	Subv. équipt Communes	15 000,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	1 553 100,00	1 569 000,00	1 569 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		15 841 050,00	15 698 726,00	15 698 726,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 500,00	500,00	500,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	1 000,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	500,00	500,00	500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	100 000,00	100 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		15 842 550,00	15 799 226,00	15 799 226,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	211 174,00	211 174,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	1 204 850,00	1 034 900,00	1 034 900,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	1 204 850,00	1 034 900,00	1 034 900,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 204 850,00	1 246 074,00	1 246 074,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 204 850,00	1 246 074,00	1 246 074,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		17 047 400,00	17 045 300,00	17 045 300,00

+	
RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	17 045 300,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	5 000,00	5 000,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	0,00	5 000,00	5 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	14 815 000,00	15 300 000,00	15 300 000,00
734	Versement de transport	14 815 000,00	15 300 000,00	15 300 000,00
74	Subventions d'exploitation	2 088 400,00	1 571 500,00	1 571 500,00
7471	Subv. exploitat° État	117 400,00	50 000,00	50 000,00
7473	Subv. exploitat° Départements	1 571 000,00	1 521 500,00	1 521 500,00
7475	Subv. exploitat° Groupements	400 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	7 000,00	7 000,00	7 000,00
758	Produits divers de gestion courante	7 000,00	7 000,00	7 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		16 910 400,00	16 883 500,00	16 883 500,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		16 910 400,00	16 883 500,00	16 883 500,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	137 000,00	161 800,00	161 800,00
722	Immobilisations corporelles	68 000,00	118 300,00	118 300,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	69 000,00	43 500,00	43 500,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		137 000,00	161 800,00	161 800,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		17 047 400,00	17 045 300,00	17 045 300,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	17 045 300,00
---	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	955 000,00	369 000,00	369 000,00
2031	Frais d'études	950 000,00	365 000,00	365 000,00
2033	Frais d'insertion	5 000,00	4 000,00	4 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 252 000,00	1 547 000,00	1 547 000,00
2138	Autres constructions	450 000,00	500 000,00	500 000,00
2156	Matériel spécifique d'exploitation	800 000,00	1 040 000,00	1 040 000,00
21735	Installations générales (mise à dispo)	1 800,00	6 900,00	6 900,00
2188	Autres immobilisations corporelles	200,00	100,00	100,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	670 000,00	156 000,00	156 000,00
2313	Constructions	570 000,00	126 000,00	126 000,00
238	Avances commandes immo. incorp.	100 000,00	30 000,00	30 000,00
Total des dépenses d'équipement		2 877 000,00	2 072 000,00	2 072 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		2 877 000,00	2 072 000,00	2 072 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	137 000,00	161 800,00	161 800,00
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	<i>69 000,00</i>	<i>43 500,00</i>	<i>43 500,00</i>
13912	<i>Sub. équipt cpte résult. Régions</i>	<i>53 500,00</i>	<i>28 000,00</i>	<i>28 000,00</i>
13913	<i>Sub. équipt cpte résult. Départements</i>	<i>15 500,00</i>	<i>15 500,00</i>	<i>15 500,00</i>
	Charges transférées	68 000,00	118 300,00	118 300,00
2313	Constructions	68 000,00	118 300,00	118 300,00
041	Opérations patrimoniales (9)	305 000,00	330 000,00	330 000,00
2138	Autres constructions	70 000,00	70 000,00	70 000,00
2156	Matériel spécifique d'exploitation	30 000,00	30 000,00	30 000,00
2313	Constructions	0,00	50 000,00	50 000,00
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	205 000,00	180 000,00	180 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		442 000,00	491 800,00	491 800,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		3 319 000,00	2 563 800,00	2 563 800,00

+	
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00

+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00

=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 563 800,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 463 150,00	711 826,00	711 826,00
1641	Emprunts en euros	1 463 150,00	711 826,00	711 826,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 463 150,00	711 826,00	711 826,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	141 000,00	95 900,00	95 900,00
10222	FCTVA	141 000,00	95 900,00	95 900,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	205 000,00	180 000,00	180 000,00
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	205 000,00	180 000,00	180 000,00
Total des recettes financières		346 000,00	275 900,00	275 900,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		1 809 150,00	987 726,00	987 726,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	211 174,00	211 174,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	1 204 850,00	1 034 900,00	1 034 900,00
28031	Frais d'études	30 000,00	20 000,00	20 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	12 000,00	4 000,00	4 000,00
28131	Bâtiments	10 500,00	10 500,00	10 500,00
28138	Autres constructions	250 000,00	250 000,00	250 000,00
28154	Matériel industriel	5 000,00	5 000,00	5 000,00
28155	Outillage industriel	350,00	400,00	400,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	850 000,00	700 000,00	700 000,00
281731	Bâtiments (mise à disposition)	17 800,00	17 800,00	17 800,00
28182	Matériel de transport	7 500,00	5 500,00	5 500,00
28183	Matériel de bureau et informatique	1 500,00	1 500,00	1 500,00
28184	Mobilier	200,00	200,00	200,00
28188	Autres	20 000,00	20 000,00	20 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		1 204 850,00	1 246 074,00	1 246 074,00
041	Opérations patrimoniales (8)	305 000,00	330 000,00	330 000,00
2031	Frais d'études	0,00	45 000,00	45 000,00
2033	Frais d'insertion	0,00	5 000,00	5 000,00
2138	Autres constructions	50 000,00	8 000,00	8 000,00
2156	Matériel spécifique d'exploitation	132 000,00	172 000,00	172 000,00
2313	Constructions	23 000,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	100 000,00	100 000,00	100 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 509 850,00	1 576 074,00	1 576 074,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		3 319 000,00	2 563 800,00	2 563 800,00
				+
RESTES A REALISER N-1 (9)			0,00	
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)			0,00	
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			2 563 800,00	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.
- (7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500 €	24 février 2014

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'établissement, de recherche et de développement et frais d'insertion	5	24/02/2014
L	Concessions et droits similaires (brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires)	5	24/02/2014
L	Autres immobilisations incorporelles	5	24/02/2014
L	Constructions et bâtiments durables	30	24/02/2014
L	Agencement et aménagement des terrains et des constructions et aménagements divers	15	24/02/2014
L	Ouvrages d'infrastructures	10	24/02/2014
L	Installations techniques complexes spécialisées ou à caractère spécifique	10	24/02/2014
L	Matériel de transport de plus de 3,5 tonnes	10	24/02/2014
L	Matériel de transport de moins de 3,5 tonnes	7	24/02/2014
L	Matériel et outillage industriel	10	24/02/2014
L	Petit outillage industriel	5	24/02/2014
L	Mobilier de bureau	15	24/02/2014
L	Matériel de bureau et matériel informatique	10	24/02/2014
L	Matériel Hifi et audiovisuel	5	24/02/2014
L	Autres agencements et aménagements de terrains	15	24/02/2014
L	Installations techniques complexes spécialisées ou à caractère spécifique	10	24/02/2014
L	Agencements et aménagements de constructions, de bâtiments	15	24/02/2014
L	Installations électriques et téléphoniques	15	24/02/2014
L	Ouvrages d'infrastructures	10	24/02/2014

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		43 500,00	I 43 500,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		43 500,00	43 500,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	<i>Reversement de dotations, fonds divers et réserves</i>		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	43 500,00	43 500,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	43 500,00	0,00	0,00	43 500,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 521 974,00	III
Ressources propres externes de l'année (a)		275 900,00	275 900,00
10222	FCTVA	95 900,00	95 900,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	180 000,00	180 000,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		1 246 074,00	1 246 074,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	20 000,00	20 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	4 000,00	4 000,00
28131	Bâtiments	10 500,00	10 500,00
28138	Autres constructions	250 000,00	250 000,00
28154	Matériel industriel	5 000,00	5 000,00
28155	Outillage industriel	400,00	400,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	700 000,00	700 000,00
281731	Bâtiments (mise à disposition)	17 800,00	17 800,00
28182	Matériel de transport	5 500,00	5 500,00
28183	Matériel de bureau et informatique	1 500,00	1 500,00
28184	Mobilier	200,00	200,00
28188	Autres	20 000,00	20 000,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	211 174,00	211 174,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 521 974,00	0,00	0,00	0,00	1 521 974,00

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	43 500,00
Ressources propres disponibles	IV	1 521 974,00
Solde	V = IV – II (6)	1 478 474,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur Principal 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		8,00	0,00	8,00	8,00	0,00	8,00
Adjoint technique 2ème classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Ingénieur	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur Principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien Principal 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien Principal 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien territorial	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		10,00	0,00	10,00	10,00	0,00	10,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS - CAN : TRANSPORTS - BP - 2016

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant. « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
25/11/2013 -	SEM-TAN	SEM-TAN	SAEML	12 970 000,00
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				
25/09/2006 - Détention d'une part de capital	SO-SPACE	SO-SPACE	SAEM	1 525,00
06/11/2006 - Détention d'une part de capital	SEM-TAN	SEM-TAN	SAEML	150 000,00
05/04/2012 - Détention d'une part de capital	Poitou Charentes auto partage	Poitou Charentes auto partage	SPL	5 000,00

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 88

Nombre de membres présents : 86

Nombre de suffrages exprimés : 86

VOTES :

Pour : 71

Contre : 13

Abstentions : 2

Date de convocation : 04/12/2015

Présenté par (1) le Président,

A L'Espace TARTALIN à AIFFRES le 14/12/2015

(1) le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A L'Espace TARTALIN à AIFFRES, le 14/12/2015

Les membres de l'assemblée délibérante (2),



Certifié exécutoire par (1) le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 22/12/15 et de la publication le 15/12/2015

A Niort, le 18 DEC. 2015

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : le conseil d'agglomération.

Le Président
Jérôme BALOGE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE CAN : PRINCIPAL / NATURE (2)

Numéro SIRET : 20004131700039

POSTE COMPTABLE : TRESORIER DE NIORT SEVRE AMENDES

M. 14
Budget annexe – Opérations et services assujettis à la TVA

Budget primitif
voté par nature

BUDGET ANNEXE : CAN : IMMOBILIER D'ENTREPRISES (3)

ANNEE 2016



(1) Indiquer la nature juridique et le nom de l'établissement.

(2) Indiquer le nom de la collectivité ou de l'établissement auquel est rattaché le budget annexe.

(3) Indiquer le libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	3
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	5
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	6
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	8

II - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	10
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	14
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	15
A3 - Etat des provisions	Sans Objet
A4 - Etalement des provisions	Sans Objet
A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	16
A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	17
A6.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)	Sans Objet
A6.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A6.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A6.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (2)	Sans Objet
A7 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A8 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (3)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	19
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (4)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	20
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	22

(1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(2) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(3) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(4) Si l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

VOTE DU BUDGET				I
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES				A1
Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	198 456,00	275 473,00	275 473,00
60611	Eau et assainissement	4 800,00	5 950,00	5 950,00
60612	Energie - Electricité	15 300,00	17 720,00	17 720,00
60628	Autres fournitures non stockées	370,00	120,00	120,00
60631	Fournitures d'entretien	2 000,00	1 550,00	1 550,00
60632	Fournitures de petit équipement	7 450,00	8 200,00	8 200,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	500,00	500,00
611	Contrats de prestations de services	42 252,00	75 000,00	75 000,00
61521	Entretien terrains	8 100,00	7 800,00	7 800,00
61522	Entretien bâtiments	21 805,00	26 084,00	26 084,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	13 300,00	7 400,00	7 400,00
6156	Maintenance	13 983,00	13 090,00	13 090,00
616	Primes d'assurances	6 531,00	7 634,00	7 634,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	400,00	400,00
6184	Versements à des organismes de formation	300,00	300,00	300,00
6188	Autres frais divers	2 000,00	900,00	900,00
6237	Publications	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6238	Divers	3 000,00	500,00	500,00
6256	Missions	100,00	100,00	100,00
6257	Réceptions	3 500,00	2 500,00	2 500,00
6262	Frais de télécommunications	9 700,00	8 700,00	8 700,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 500,00	4 000,00	4 000,00
6284	Redevances pour services rendus	0,00	20 000,00	20 000,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	600,00	400,00	400,00
63512	Taxes foncières	34 015,00	63 610,00	63 610,00
6358	Autres droits	5 100,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 750,00	2 015,00	2 015,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	96 217,00	96 473,00	96 473,00
6331	Versement de transport	557,00	567,00	567,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	265,00	270,00	270,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	530,00	540,00	540,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	159,00	162,00	162,00
64111	Rémunération principale titulaires	52 048,00	52 526,00	52 526,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	2 840,00	2 209,00	2 209,00
64118	Autres indemnités titulaires	13 483,00	13 524,00	13 524,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	8 881,00	9 045,00	9 045,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	16 866,00	17 259,00	17 259,00
6478	Autres charges sociales diverses	588,00	371,00	371,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	13 300,00	10 300,00	10 300,00
6541	Créances admises en non-valeur	12 400,00	9 400,00	9 400,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	900,00	900,00	900,00
66	Charges financières	54 200,00	48 100,00	48 100,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	54 000,00	49 200,00	49 200,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	200,00	-1 100,00	-1 100,00
67	Charges exceptionnelles	1 900,00	1 300,00	1 300,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	1 700,00	1 100,00	1 100,00
678	Autres charges exceptionnelles	200,00	200,00	200,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		364 073,00	431 646,00	431 646,00
023	Virement à la section d'investissement	262 679,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6) (7)	178 665,00	378 315,00	378 315,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	178 665,00	378 315,00	378 315,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		441 344,00	378 315,00	378 315,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		805 417,00	809 961,00	809 961,00
				+
		RESTES A REALISER N-1 (9)		0,00
				+
		D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)		0,00
				=
		TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		809 961,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(7) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VOTE DU BUDGET	I
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES	A2

Chap / Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	71 979,00	57 420,00	57 420,00
70871	Remb. frais par collectivité rattachemen	28 000,00	14 000,00	14 000,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	43 979,00	43 420,00	43 420,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	658 138,00	664 141,00	664 141,00
752	Revenus des immeubles	294 489,00	304 402,00	304 402,00
7552	Prise en charge déficit BA administratif	363 649,00	359 739,00	359 739,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		730 117,00	721 561,00	721 561,00

042	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6) (7)	75 300,00	88 400,00	88 400,00
722	Immobilisations corporelles	8 000,00	14 000,00	14 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	67 300,00	74 400,00	74 400,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		75 300,00	88 400,00	88 400,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	805 417,00	809 961,00	809 961,00
---	-------------------	-------------------	-------------------

+	
RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	809 961,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(7) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VOTE DU BUDGET	I
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES	B1

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	300,00	50 300,00	50 300,00
2031	Frais d'études	0,00	50 000,00	50 000,00
2033	Frais d'insertion	300,00	300,00	300,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	148 300,00	176 800,00	176 800,00
2135	Installations générales, agencements	13 700,00	96 500,00	96 500,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	3 000,00	30 000,00	30 000,00
21735	Installations générales (mise à dispo)	107 200,00	23 300,00	23 300,00
2183	Matériel de bureau et informatique	4 500,00	1 000,00	1 000,00
2184	Mobilier	6 500,00	1 500,00	1 500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	13 400,00	24 500,00	24 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	76 400,00	446 400,00	446 400,00
2313	Constructions	20 000,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	56 400,00	446 400,00	446 400,00
Total des dépenses d'équipement		225 000,00	673 500,00	673 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	197 564,00	124 383,00	124 383,00
1641	Emprunts en euros	116 400,00	119 500,00	119 500,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 000,00	4 883,00	4 883,00
168758	Dettes - Autres groupements	77 164,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		197 564,00	124 383,00	124 383,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		422 564,00	797 883,00	797 883,00

040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	75 300,00	88 400,00	88 400,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	67 300,00	74 400,00	74 400,00
13911	Etat et établissements nationaux	8 500,00	20 000,00	20 000,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	7 750,00	7 250,00	7 250,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	27 400,00	26 800,00	26 800,00
139141	Sub. transf cpte résult. Communes du GFP	2 350,00	2 050,00	2 050,00
13917	Sub. transf cpte résult. Budget communaut	15 000,00	12 000,00	12 000,00
13918	Autres subventions d'équipement	5 100,00	5 100,00	5 100,00
13931	Sub. transf cpte résult. D.E.T.R.	1 200,00	1 200,00	1 200,00
	Charges transférées	8 000,00	14 000,00	14 000,00
2313	Constructions	8 000,00	14 000,00	14 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	10 000,00	0,00	0,00
2313	Constructions	10 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		85 300,00	88 400,00	88 400,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	507 864,00	886 283,00	886 283,00
--	-------------------	-------------------	-------------------

+

RESTES A REALISER N-1 (8)	0,00
----------------------------------	-------------

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (8)				0,00
				=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				886 283,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VOTE DU BUDGET	I
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES	B2

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	200 000,00	200 000,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	200 000,00	200 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	53 520,00	303 483,00	303 483,00
1641	Emprunts en euros	0,00	296 358,00	296 358,00
1676	Dettes envers locataires - acquéreurs	13 520,00	7 125,00	7 125,00
168758	Dettes - Autres groupements	40 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		53 520,00	503 483,00	503 483,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00	4 485,00	4 485,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		3 000,00	4 485,00	4 485,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		56 520,00	507 968,00	507 968,00

021	Virement de la sect° de fonctionnement	262 679,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6)	178 665,00	378 315,00	378 315,00
28031	Frais d'études	8 300,00	350,00	350,00
28051	Concessions et droits similaires	650,00	3 650,00	3 650,00
28128	Autres aménagements de terrains	15,00	15,00	15,00
28132	Immeubles de rapport	57 200,00	178 000,00	178 000,00
28135	Installations générales, agencements, ..	200,00	19 400,00	19 400,00
28138	Autres constructions	1 500,00	1 500,00	1 500,00
281533	Réseaux câblés	150,00	150,00	150,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	5 000,00	5 000,00	5 000,00
281728	Autres agencements (m. à dispo)	1 100,00	1 100,00	1 100,00
281731	Bâtiments publics (m. à dispo)	2 150,00	2 150,00	2 150,00
281732	Immeubles de rapport (m. à dispo)	30 700,00	30 700,00	30 700,00
281735	Installations générales (m. à dispo)	1 500,00	19 000,00	19 000,00
281758	Autres installat°, matériel (m. à dispo)	4 000,00	0,00	0,00
281788	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	500,00	500,00	500,00
28181	Installations générales, aménagt divers	0,00	500,00	500,00
28183	Matériel de bureau et informatique	20 500,00	17 100,00	17 100,00
28184	Mobilier	5 650,00	8 700,00	8 700,00
28188	Autres immo. corporelles	39 550,00	90 500,00	90 500,00

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		441 344,00	378 315,00	378 315,00
041	Opérations patrimoniales (7)	10 000,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	10 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		451 344,00	378 315,00	378 315,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	507 864,00	886 283,00	886 283,00
--	-------------------	-------------------	-------------------

		+
RESTES A REALISER N-1 (8)		0,00
		+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (8)		0,00
		=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		886 283,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

II – ANNEXES

II

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					2 040 917,24									
1641 Emprunts en euros (total)					2 040 917,24									
1274372 (C018CCPC008)	Caisse Dépôts et Consignations	28/12/2011	01/02/2012	01/02/2013	44 000,00	F	FIXE		4,510	4,520	EURO	P	O	A-1
1803482 (C018CCPC001)	Caisse d'Epargne Aquit. Poit. Char.	31/07/2001	15/08/2001	15/11/2001	78 511,24	F	FIXE		5,520	5,640	EURO	P	O	A-1
1803553 (C018CCPC002)	Caisse d'Epargne Aquit. Poit. Char.	01/10/2001	07/11/2001	07/02/2002	38 113,00	F	FIXE		5,150	5,250	EURO	P	O	A-1
1803591 (C018CCPC003)	Caisse d'Epargne Aquit. Poit. Char.	07/12/2001	15/12/2001	15/03/2002	50 553,00	F	FIXE		4,890	4,980	EURO	P	O	A-1
1804712 (C018CCPC005)	Caisse d'Epargne Aquit. Poit. Char.	16/12/2003	01/03/2004	01/06/2004	173 000,00	F	FIXE		4,930	5,020	EURO	P	O	A-1
1804714 (C018CCPC004)	Caisse d'Epargne Aquit. Poit. Char.	16/12/2003	01/03/2004	01/06/2004	26 500,00	F	FIXE		4,930	5,020	EURO	P	O	A-1
1804837 (C018CCPC006)	Caisse d'Epargne Aquit. Poit. Char.	12/05/2004	01/06/2004	01/09/2004	265 700,00	F	FIXE		4,850	4,940	EURO	P	O	A-1
70004791442 (C06002)	Crédit Agricole Ch. Marit. 2 Sèvres	08/11/2007	01/04/2008	01/03/2009	225 000,00	V	EURB6M		4,720	1,150	EURO	P	O	A-1
8592049 (C06003)	Caisse d'Epargne Aquit. Poit. Char.	15/12/2009	15/03/2010	15/03/2011	250 000,00	F	FIXE		3,920	3,920	EURO	P	O	A-1
8714507 (C018CCPC007)	Caisse d'Epargne Aquit. Poit. Char.	05/10/2010	20/10/2010	20/01/2011	429 540,00	F	FIXE		3,360	3,400	EURO	P	O	A-1
MON282775EUR (C013CAN001)	Caisse Française de Financement Local	13/09/2011	12/12/2011	01/04/2012	460 000,00	F	FIXE		4,410	4,550	EURO	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Catégorie d'emprunt (8)					
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)		Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N			
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel								
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00												
Solde des cautions encaissées et décaissées					0,00			0,000	0,000				N				
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00												
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00												
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00												
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00												
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00												
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00												
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00												
1681 Autres emprunts (total)					0,00												
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00												
1687 Autres dettes (total)					0,00												
Total général					2 040 917,24												

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

II – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

II
A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		1 328 564,11					118 738,37	47 933,33	0,00	12 949,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 328 564,11					118 738,37	47 933,33	0,00	12 949,00
1274372 (C018CCPC008)	N	0,00	A-1	38 736,38	17,00	V	LIVRET A	2,250	1 780,03	436,94	0,00	761,00
1803482 (C018CCPC001)	N	0,00	A-1	31 876,38	6,00	F	FIXE	5,520	4 847,38	1 660,38	0,00	191,00
1803563 (C018CCPC002)	N	0,00	A-1	3 548,24	1,00	F	FIXE	5,150	3 548,24	114,68	0,00	0,00
1803581 (C018CCPC003)	N	0,00	A-1	4 633,45	1,00	F	FIXE	4,890	4 633,45	142,19	0,00	0,00
1804712 (C018CCPC005)	N	0,00	A-1	92 087,83	8,00	F	FIXE	4,930	9 283,18	4 370,06	0,00	351,00
1804714 (C018CCPC004)	N	0,00	A-1	14 105,79	8,00	F	FIXE	4,930	1 422,01	669,39	0,00	54,00
1804837 (C018CCPC006)	N	0,00	A-1	144 380,17	8,00	F	FIXE	4,850	14 079,34	6 748,94	0,00	544,00
70004791442 (C06002)	N	0,00	A-1	124 683,56	7,00	V	EURIB6M	0,210	15 120,50	253,92	0,00	78,00
8592049 (C08003)	N	0,00	A-1	182 081,40	9,00	F	FIXE	3,920	15 222,09	7 137,59	0,00	5 233,00
8714507 (C018CCPC007)	N	0,00	A-1	347 430,96	15,00	F	FIXE	3,360	18 135,47	11 446,77	0,00	2 195,00
MON282775EUR (C013CAN001)	N	0,00	A-1	344 999,95	11,00	F	FIXE	4,410	30 666,68	14 952,47	0,00	3 542,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		398,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Solde des cautions encaissées et décaissées	N	0,00	-	398,00	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après ouverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		1 328 962,11					118 738,37	47 933,33	0,00	12 949,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

II – ANNEXES

II

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart de l'indice zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart de l'indice hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,96	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 328 564,11	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (<i>swaption</i>)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 : multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500 €	24 février 2014

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	10	24/02/2014
L	Frais d'études, de recherches et de développement et frais d'insertion	5	24/02/2014
L	Concessions et droits similaires (brevets, licences, marques, procédés, logiciels)	5	24/02/2014
L	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10	24/02/2014
L	Matériel de voirie proprement dit	10	24/02/2014
L	Matériel de voirie protection	3	24/02/2014
L	Equipement des cuisines	15	24/02/2014
L	Mobilier de restauration	15	24/02/2014
L	Vaisselle et plâtrerie en acier oxydable	1	24/02/2014
L	Equipement des magasins de vêtements, lingerie, buanderie	10	24/02/2014
L	Equipement général (entretien des sols, hygiène, ect ...)	10	24/02/2014
L	Mobilier et matériel médical	15	24/02/2014
L	Equipement des garages	10	24/02/2014
L	Matériel, équipement ou outillage d'atelier	5	24/02/2014
L	Petit outillage d'atelier ou industriel	5	24/02/2014
L	Matériel de transport de plus de 3,5 tonnes	10	24/02/2014
L	Matériel de transport de moins de 3,5 tonnes	7	24/02/2014
L	Equipements divers	10	24/02/2014
L	Mobilier de bureau et mobilier informatique	15	24/02/2014
L	Matériel de bureau et bureautique électronique ou électrique	10	24/02/2014
L	Matériel informatique lié au fonctionnement des serveurs centraux	5	24/02/2014
L	Matériel informatique lié à l'activité de bureau	3	24/02/2014
L	Matériel Hifi et audiovisuel	5	24/02/2014
L	Instruments de musique	8	24/02/2014
L	Equipements sportifs et de loisirs	10	24/02/2014
L	Matériel et petit équipement sportifs et de loisirs	5	24/02/2014
L	Mobilier urbain	10	24/02/2014
L	Matériel de navigation	20	24/02/2014
L	Bâtiments légers - abris	10	24/02/2014
L	Immeuble de rapport	30	24/02/2014
L	Autres agencements et aménagement de terrains	15	24/02/2014
L	Autres installations, matériel et outillage techniques et industriels	15	24/02/2014
L	Installations techniques complexes spécialisées ou à caractère spécifique	15	24/02/2014
L	Agencements et aménagements de construction, de bâtiment	15	24/02/2014
L	Réseaux d'eaux pluviales	40	24/02/2014
L	Subventions d'équipements versées (biens mobiliers, matériel et études)	5	24/02/2014
L	Subventions d'équipements versées (Bâtiments et installations)	15	24/02/2014
L	Subventions d'équipements versées (Projet d'infrastructures d'intérêt national)	30	24/02/2014

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A5.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		193 900,00	I 193 900,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		119 500,00	119 500,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	119 500,00	119 500,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		74 400,00	74 400,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	74 400,00	74 400,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	193 900,00	0,00	0,00	193 900,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A5.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		378 315,00	III 378 315,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10224	Versements pour dépassement PLD	0,00	0,00
10225	Participations dépassement COS	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		378 315,00	378 315,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	350,00	350,00
28051	Concessions et droits similaires	3 650,00	3 650,00
28128	Autres aménagements de terrains	15,00	15,00
28132	Immeubles de rapport	178 000,00	178 000,00
28135	Installations générales, agencements, ..	19 400,00	19 400,00
28138	Autres constructions	1 500,00	1 500,00
281533	Réseaux câblés	150,00	150,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	5 000,00	5 000,00
281728	Autres agencements (m. à dispo)	1 100,00	1 100,00
281731	Bâtiments publics (m. à dispo)	2 150,00	2 150,00
281732	Immeubles de rapport (m. à dispo)	30 700,00	30 700,00
281735	Installations générales (m. à dispo)	19 000,00	19 000,00
281758	Autres installat°, matériel (m. à dispo)	0,00	0,00
281788	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	500,00	500,00
28181	Installations générales, aménagt divers	500,00	500,00
28183	Matériel de bureau et informatique	17 100,00	17 100,00
28184	Mobilier	8 700,00	8 700,00
28188	Autres immo. corporelles	90 500,00	90 500,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
------------------------------------	---	-------------------------------	--------------------------	-------------

Total ressources propres disponibles	378 315,00	0,00	0,00	0,00	378 315,00
---	------------	------	------	------	------------

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	193 900,00
Ressources propres disponibles	IV	378 315,00
Solde	V = IV - II (5)	184 415,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

II – ANNEXES	II
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					57 000,00	14 250,00	7 125,00
2009	Location vente immobilière	AUTREMENT NIORT	8	M	57 000,00	14 250,00	7 125,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
TOTAL					57 000,00	14 250,00	7 125,00

II - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)				EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL	
								AGENTS TITULAIRES
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2,00	0,00	2,00	1,66	0,00	1,66	1,66
Adjoint Administratif 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Attaché Territorial	A	1,00	0,00	1,00	0,66	0,00	0,66	0,66
FILIERE TECHNIQUE (c)		1,00	0,00	1,00	0,74	0,00	0,74	0,74
Adjoint technique 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	0,74	0,00	0,74	0,74
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		3,00	0,00	3,00	2,40	0,00	2,40	2,40

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

II – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N		C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM: Administratif.

TECH: Technique.

URB: Urbanisme (dont aménagement urbain).

S: Social.

MS: Médico-social.

MT: Médico-technique.

SP: Sportif.

CULT: Culturel.

ANIM: Animation.

PLI: Police.

OTR: Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT: Meff du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée):

3-1°: article 3, 1er alinéa; accroissement temporaire d'activité.

3-1°: article 3, 2ème alinéa; accroissement saisonnier d'activité.

3-1: remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2: vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1°: absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2°: emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3°: emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4°: emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5°: emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4: article 21 de la loi n° 2012-347: contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38: article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47: article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110: article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1: collaborateurs de groupes d'élus.

A: autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex: « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

II – ANNEXES	II
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 88

Nombre de membres présents : 86

Nombre de suffrages exprimés : 86

VOTES :

Pour : 71

Contre : 12

Abstentions : 3

Date de convocation : 04/12/2015

Présenté par le Président (1),

A L'Espace TARTALIN à AIFFRES, le 14/12/2015

le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A L'Espace TARTALIN à AIFFRES, le 14/12/2015

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le *22/12/15*, et de la publication le 15/12/2015

A Niort, le **18 DEC. 2015**

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le conseil d'agglomération.

**Le Président
Jérôme BALOGE**



PREFECTURE DEUX-SEVRES

22 DEC. 2015

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE CAN : PRINCIPAL / NATURE (2)

Numéro SIRET : 20004131700021

POSTE COMPTABLE : TRESORIER DE NIORT SEVRE AMENDES

M. 14
Budget annexe – Opérations et services assujettis à la TVA

Budget primitif
voté par nature

BUDGET ANNEXE : CAN : ACTIVITES ASSUJETTIES A TVA (3)

ANNEE 2016



(1) Indiquer la nature juridique et le nom de l'établissement.

(2) Indiquer le nom de la collectivité ou de l'établissement auquel est rattaché le budget annexe.

(3) Indiquer le libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	3
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	4
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	5
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	6

II - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	8
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	9
A3 - Etat des provisions	Sans Objet
A4 - Etalement des provisions	Sans Objet
A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	10
A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	11
A6.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)	Sans Objet
A6.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A6.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A6.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (2)	Sans Objet
A7 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A8 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (3)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (4)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	12
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	14

(1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(2) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(3) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(4) Si l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

VOTE DU BUDGET	I
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES	A1

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	27 912,00	22 894,00	22 894,00
6068	Autres matières et fournitures	5 000,00	5 000,00	5 000,00
611	Contrats de prestations de services	200,00	200,00	200,00
616	Primes d'assurances	640,00	775,00	775,00
6256	Missions	500,00	500,00	500,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	17 072,00	16 119,00	16 119,00
63512	Taxes foncières	4 500,00	300,00	300,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	35 912,00	29 889,00	29 889,00
6331	Versement de transport	204,00	179,00	179,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	97,00	85,00	85,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	194,00	170,00	170,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	58,00	51,00	51,00
64111	Rémunération principale titulaires	20 109,00	16 406,00	16 406,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	347,00	611,00	611,00
64118	Autres indemnités titulaires	5 338,00	4 100,00	4 100,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	3 257,00	2 850,00	2 850,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	6 188,00	5 437,00	5 437,00
6478	Autres charges sociales diverses	120,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	5 100,00	5 100,00	5 100,00
678	Autres charges exceptionnelles	5 100,00	5 100,00	5 100,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		68 924,00	57 883,00	57 883,00

023	Virement à la section d'investissement	13 000,00	10 400,00	10 400,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6) (7)	7 000,00	11 700,00	11 700,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	7 000,00	11 700,00	11 700,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		20 000,00	22 100,00	22 100,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	88 924,00	79 983,00	79 983,00
---	------------------	------------------	------------------

+	
RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	79 983,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(7) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VOTE DU BUDGET	I
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES	A2

Chap / Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	5 000,00	7 000,00	7 000,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	5 000,00	7 000,00	7 000,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	83 924,00	72 983,00	72 983,00
7552	Prise en charge déficit BA administratif	83 924,00	72 983,00	72 983,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		88 924,00	79 983,00	79 983,00

042	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6) (7)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	88 924,00	79 983,00	79 983,00
---	------------------	------------------	------------------

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	79 983,00
--	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(7) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VOTE DU BUDGET	I
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES	B1

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	170 000,00	170 000,00	170 000,00
2111	Terrains nus	150 000,00	150 000,00	150 000,00
2184	Mobilier	5 000,00	5 000,00	5 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	15 000,00	15 000,00	15 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		170 000,00	170 000,00	170 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	2 100,00	2 100,00
168758	Dettes - Autres groupements	0,00	2 100,00	2 100,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	2 100,00	2 100,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		170 000,00	172 100,00	172 100,00

040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	170 000,00	172 100,00	172 100,00
--	-------------------	-------------------	-------------------

+	
RESTES A REALISER N-1 (8)	0,00
+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (8)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	172 100,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VOTE DU BUDGET	I
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES	B2

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	150 000,00	150 000,00	150 000,00
168758	Dettes - Autres groupements	150 000,00	150 000,00	150 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		150 000,00	150 000,00	150 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		150 000,00	150 000,00	150 000,00

021	Virement de la sect° de fonctionnement	13 000,00	10 400,00	10 400,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6)	7 000,00	11 700,00	11 700,00
28132	Immeubles de rapport	0,00	2 100,00	2 100,00
28184	Mobilier	1 500,00	2 600,00	2 600,00
28188	Autres immo. corporelles	5 500,00	7 000,00	7 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		20 000,00	22 100,00	22 100,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		20 000,00	22 100,00	22 100,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	170 000,00	172 100,00	172 100,00
--	-------------------	-------------------	-------------------

+	
RESTES A REALISER N-1 (8)	0,00
+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (8)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	172 100,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042*.

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

II – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

II

A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres Indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (turnef)	Nombre de produits 0 % de l'encours 0,00 Montant en euros 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits 0 % de l'encours 0,00 Montant en euros 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits 0 % de l'encours 0,00 Montant en euros 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits 0 % de l'encours 0,00 Montant en euros 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits 0 % de l'encours 0,00 Montant en euros 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits 0 % de l'encours 0,00 Montant en euros 0,00					0 0,00 0,00
						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500 €	24 février 2014

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	10	24/02/2014
L	Frais d'études, de recherches et de développement et frais d'insertion	5	24/02/2014
L	Concessions et droits similaires (brevets, licences, marques, procédés, logiciels)	5	24/02/2014
L	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10	24/02/2014
L	Matériel de voirie proprement dit	10	24/02/2014
L	Matériel de voirie protection	3	24/02/2014
L	Equipement des cuisines	15	24/02/2014
L	Mobilier de restauration	15	24/02/2014
L	Vaisselle et plâtrerie en acier oxydable	1	24/02/2014
L	Equipement des magasins de vêtements, lingerie, buanderie	10	24/02/2014
L	Equipement général (entretien des sols, hygiène, ect ...)	10	24/02/2014
L	Mobilier et matériel médical	15	24/02/2014
L	Equipement des garages	10	24/02/2014
L	Matériel, équipement ou outillage d'atelier	5	24/02/2014
L	Petit outillage d'atelier ou industriel	5	24/02/2014
L	Matériel de transport de plus de 3,5 tonnes	10	24/02/2014
L	Matériel de transport de moins de 3,5 tonnes	7	24/02/2014
L	Equipements divers	10	24/02/2014
L	Mobilier de bureau et mobilier informatique	15	24/02/2014
L	Matériel de bureau et bureautique électronique ou électrique	10	24/02/2014
L	Matériel informatique lié au fonctionnement des serveurs centraux	5	24/02/2014
L	Matériel informatique lié à l'activité de bureau	3	24/02/2014
L	Matériel Hifi et audiovisuel	5	24/02/2014
L	Instruments de musique	8	24/02/2014
L	Equipements sportifs et de loisirs	10	24/02/2014
L	Matériel et petit équipement sportifs et de loisirs	5	24/02/2014
L	Mobilier urbain	10	24/02/2014
L	Matériel de navigation	20	24/02/2014
L	Bâtiments légers - abris	10	24/02/2014
L	Immeuble de rapport	30	24/02/2014
L	Autres agencements et aménagement de terrains	15	24/02/2014
L	Autres installations, matériel et outillage techniques et industriels	15	24/02/2014
L	Installations techniques complexes spécialisées ou à caractère spécifique	15	24/02/2014
L	Agencements et aménagements de construction, de bâtiment	15	24/02/2014
L	Réseaux d'eaux pluviales	40	24/02/2014
L	Subventions d'équipements versées (biens mobiliers, matériel et études)	5	24/02/2014
L	Subventions d'équipements versées (Bâtiments et installations)	15	24/02/2014
L	Subventions d'équipements versées (Projet d'infrastructures d'intérêt national)	30	24/02/2014

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A5.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		2 100,00	I 2 100,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		2 100,00	2 100,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	2 100,00	2 100,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	2 100,00	0,00	0,00	2 100,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A5.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		22 100,00	III 22 100,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10224	Versements pour dépassement PLD	0,00	0,00
10225	Participations dépassement COS	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		22 100,00	22 100,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28132	Immeubles de rapport	2 100,00	2 100,00
28184	Mobilier	2 600,00	2 600,00
28188	Autres immo. corporelles	7 000,00	7 000,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	10 400,00	10 400,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	22 100,00	0,00	0,00	0,00	22 100,00

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	2 100,00
Ressources propres disponibles	IV	22 100,00
Solde	V = IV – II (5)	20 000,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrive uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

II – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N		C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		2,00	0,00	2,00	0,70	0,00	0,70
Adjoint du Patrimoine 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	0,50	0,00	0,50
Conservateur en chef du patrimoine	A	1,00	0,00	1,00	0,20	0,00	0,20
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		2,00	0,00	2,00	0,70	0,00	0,70

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi. Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

II – ANNEXES	
IV	C1
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des communes ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

II – ANNEXES	II
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 88

Nombre de membres présents : 86

Nombre de suffrages exprimés : 86

VOTES :

Pour : 75

Contre : 7

Abstentions : 4

Date de convocation : 04/12/2015

Présenté par le Président (1),

A L'Espace TARTALIN à AIFFRES, le 14/12/2015

le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A L'Espace TARTALIN à AIFFRES, le 14/12/2015

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 22/12/15 et de la publication le 15/12/2015

A Niort, le **18 DEC. 2015**

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le conseil d'agglomération.

Le Président
Jérôme BALOGE



PREFECTURE DEUX-SEVRES

22 DEC. 2015

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20004131700179	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPCI COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS
--	---

POSTE COMPTABLE DE : TRESORIER DE NIORT SEVRE AMENDES

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif

BUDGET : CAN : ENERGIES RENOUVELABLES (2)

ANNEE 2016

PREFECTURE DEUX-SEVRES
22 DEC. 2015

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	17
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	18
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	19
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	20
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	21
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	58 300,00	58 300,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		58 300,00	58 300,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	82 300,00	82 300,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		82 300,00	82 300,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		140 600,00	140 600,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	13 640,00	0,00	18 500,00	18 500,00	18 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		13 640,00	0,00	18 500,00	18 500,00	18 500,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	700,00	0,00	300,00	300,00	300,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (5)	3 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		17 840,00	0,00	21 300,00	21 300,00	21 300,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	2 560,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	37 000,00		37 000,00	37 000,00	37 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		39 560,00		37 000,00	37 000,00	37 000,00
TOTAL		57 400,00	0,00	58 300,00	58 300,00	58 300,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	58 300,00
---	------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	46 000,00	0,00	46 000,00	46 000,00	46 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		46 000,00	0,00	46 000,00	46 000,00	46 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		46 000,00	0,00	46 000,00	46 000,00	46 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	11 400,00		12 300,00	12 300,00	12 300,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		11 400,00		12 300,00	12 300,00	12 300,00
TOTAL		57 400,00	0,00	58 300,00	58 300,00	58 300,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	58 300,00
---	------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	24 700,00
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	10 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	18 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	18 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	28 160,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	11 400,00	0,00	12 300,00	12 300,00	12 300,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	11 400,00	0,00	12 300,00	12 300,00	12 300,00
	TOTAL	39 560,00	0,00	82 300,00	82 300,00	82 300,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	82 300,00
---	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	45 300,00	45 300,00	45 300,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	45 300,00	45 300,00	45 300,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	45 300,00	45 300,00	45 300,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	2 560,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	37 000,00	0,00	37 000,00	37 000,00	37 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	39 560,00	0,00	37 000,00	37 000,00	37 000,00
	TOTAL	39 560,00	0,00	82 300,00	82 300,00	82 300,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	82 300,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	24 700,00
---	------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.*

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 - RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 - DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	18 500,00		18 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	300,00	0,00	300,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	37 000,00	37 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	2 500,00		2 500,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	21 300,00	37 000,00	58 300,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	58 300,00
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	12 300,00	12 300,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	70 000,00	0,00	70 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	70 000,00	12 300,00	82 300,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	82 300,00
---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	46 000,00		46 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	12 300,00	12 300,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	46 000,00	12 300,00	58 300,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	58 300,00
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	45 300,00	0,00	45 300,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		37 000,00	37 000,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	45 300,00	37 000,00	82 300,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	82 300,00
---	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	13 640,00	18 500,00	18 500,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	890,00	2 100,00	2 100,00
6135	Locations mobilières	150,00	200,00	200,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	4 500,00	5 388,00	5 388,00
6287	Remboursements de frais	7 500,00	10 212,00	10 212,00
635111	Cotisat° Foncière des Entreprises	600,00	600,00	600,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		13 640,00	18 500,00	18 500,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	700,00	300,00	300,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	700,00	300,00	300,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	3 500,00	2 500,00	2 500,00
695	Impôts sur les bénéfiques	3 500,00	2 500,00	2 500,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		17 840,00	21 300,00	21 300,00
023	Virement à la section d'investissement	2 560,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	37 000,00	37 000,00	37 000,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	37 000,00	37 000,00	37 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		39 560,00	37 000,00	37 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		39 560,00	37 000,00	37 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		57 400,00	58 300,00	58 300,00

+	RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
=	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	58 300,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	46 000,00	46 000,00	46 000,00
707	Ventes de marchandises	46 000,00	46 000,00	46 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		46 000,00	46 000,00	46 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		46 000,00	46 000,00	46 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	11 400,00	12 300,00	12 300,00
777	Quote-part subv invest transf opte résul	11 400,00	12 300,00	12 300,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		11 400,00	12 300,00	12 300,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		57 400,00	58 300,00	58 300,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	58 300,00
---	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	10 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	10 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	70 000,00	70 000,00
2151	Installations complexes spécialisées	0,00	70 000,00	70 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		10 000,00	70 000,00	70 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	18 160,00	0,00	0,00
1678	Autres dettes condit° particulières	18 160,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		18 160,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		28 160,00	70 000,00	70 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	11 400,00	12 300,00	12 300,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	11 400,00	12 300,00	12 300,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	3 900,00	4 800,00	4 800,00
13917	Sub. équipt cpte résult. Budget communaut	7 500,00	7 500,00	7 500,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		11 400,00	12 300,00	12 300,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		39 560,00	82 300,00	82 300,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	82 300,00
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	45 300,00	45 300,00
1311	Subv. équipt Etat et établi. Nationaux	0,00	45 300,00	45 300,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	45 300,00	45 300,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	45 300,00	45 300,00
021	Virement de la section d'exploitation	2 560,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	37 000,00	37 000,00	37 000,00
28031	Frais d'études	1 500,00	2 000,00	2 000,00
28135	Installations générales, agencements, ..	16 500,00	16 500,00	16 500,00
28151	Installations complexes spécialisées	19 000,00	18 500,00	18 500,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		39 560,00	37 000,00	37 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		39 560,00	37 000,00	37 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		39 560,00	82 300,00	82 300,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	82 300,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

IV

A1.4

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart de l'indice zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart de l'indice hors zone euro	(6) Autres indices
	Nombre de produits	% de l'encours						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (<i>turner</i>)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (<i>swaption</i>)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits							0
	% de l'encours							0,00
	Montant en euros							0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500 €	24 février 2014

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Panneaux photovoltaïques	20	24/02/2014
L	Onduleurs	10	24/02/2014
L	Frais d'études	5	24/02/2014
L	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	15	24/02/2014
L	Matériel et petit équipement	5	24/02/2014

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		12 300,00	12 300,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		12 300,00	12 300,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	12 300,00	12 300,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	12 300,00	0,00	0,00	12 300,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		37 000,00	III 37 000,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		37 000,00	37 000,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	2 000,00	2 000,00
28135	Installations générales, agencements, ..	16 500,00	16 500,00
28151	Installations complexes spécialisées	18 500,00	18 500,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	37 000,00	0,00	0,00	0,00	37 000,00

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	12 300,00
Ressources propres disponibles	IV	37 000,00
Solde	V = IV – II (6)	24 700,00

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.
 (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
 (3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
 (5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.
 (6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 88
 Nombre de membres présents : 86
 Nombre de suffrages exprimés : 86

VOTES :

Pour : 73
 Contre : 4
 Abstentions : 9

Date de convocation : 04/12/2015

Présenté par (1) le Président,
 A L'Espace TARTALIN à AIFFRES le 14/12/2015
 (1) le Président,

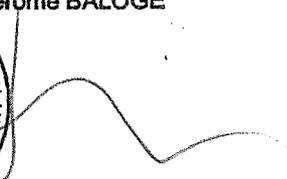
Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
 A L'Espace TARTALIN à AIFFRES, le 14/12/2015
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 22/12/15 et de la publication le 15/12/2015
 A Niort, le 18 DEC. 2015

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général, ...
 (2) L'assemblée délibérante étant : le conseil d'agglomération.

PREFECTURE DEVA-SI-1000
 22 DEC. 2015

Le Président
Jérôme BALOGÉ




REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE CAN : PRINCIPAL / NATURE (2)

Numéro SIRET : 20004131700062

POSTE COMPTABLE : TRESORIER DE NIORT SEVRE AMENDES

M. 14
Budget annexe – Opérations et services assujettis à la TVA

Budget primitif
voté par nature

BUDGET ANNEXE : CAN : ZONES D'ACTIVITES (3)

ANNEE 2016



(1) Indiquer la nature juridique et le nom de l'établissement.

(2) Indiquer le nom de la collectivité ou de l'établissement auquel est rattaché le budget annexe.

(3) Indiquer le libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	3
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	4
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	5
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	6

II - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	8
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	12
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3 - Etat des provisions	Sans Objet
A4 - Etalement des provisions	Sans Objet
A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	13
A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	14
A6.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)	Sans Objet
A6.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A6.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A6.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (2)	Sans Objet
A7 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A8 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (3)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (4)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	15

(1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(2) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(3) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(4) Si l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

VOTE DU BUDGET	I
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES	A1

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	128 000,00	1 000 500,00	1 000 500,00
6015	Terrains à aménager	0,00	680 000,00	680 000,00
6045	Achats études, prestat° services (terrai	78 000,00	217 500,00	217 500,00
605	Achats matériel, équipements et travaux	50 000,00	100 000,00	100 000,00
608	Frais accessoires sur terrains en cours	0,00	3 000,00	3 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	131 330,00	124 760,00	124 760,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	132 250,00	125 720,00	125 720,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-920,00	-960,00	-960,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		259 330,00	1 125 260,00	1 125 260,00

023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6) (7)	662 436,00	635 200,00	635 200,00
71355	Variat° stocks terrains aménagés	662 436,00	635 200,00	635 200,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	131 330,00	124 760,00	124 760,00
608	Frais accessoires sur terrains en cours	131 330,00	124 760,00	124 760,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		793 766,00	759 960,00	759 960,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	1 053 096,00	1 885 220,00	1 885 220,00
---	---------------------	---------------------	---------------------

+	
RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 885 220,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(7) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VOTE DU BUDGET	I
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES	A2

Chap / Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	662 436,00	635 200,00	635 200,00
7015	Ventes de terrains aménagés	662 436,00	635 200,00	635 200,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		662 436,00	635 200,00	635 200,00

042	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6) (7)	259 330,00	1 125 260,00	1 125 260,00
71355	Variat° stocks terrains aménagés	259 330,00	1 125 260,00	1 125 260,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	131 330,00	124 760,00	124 760,00
796	Transferts charges financières	131 330,00	124 760,00	124 760,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		390 660,00	1 250 020,00	1 250 020,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	1 053 096,00	1 885 220,00	1 885 220,00
---	---------------------	---------------------	---------------------

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 885 220,00
--	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(7) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VOTE DU BUDGET	I
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES	B1

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	815 836,00	794 260,00	794 260,00
1641	Emprunts en euros	153 400,00	159 060,00	159 060,00
16876	Dettes - Autres établ. publics locaux	662 436,00	635 200,00	635 200,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		815 836,00	794 260,00	794 260,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		815 836,00	794 260,00	794 260,00

040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	259 330,00	1 125 260,00	1 125 260,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	259 330,00	1 125 260,00	1 125 260,00
3555	Terrains aménagés	259 330,00	1 125 260,00	1 125 260,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		259 330,00	1 125 260,00	1 125 260,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	1 075 166,00	1 919 520,00	1 919 520,00
--	---------------------	---------------------	---------------------

RESTES A REALISER N-1 (8)	0,00
----------------------------------	-------------

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (8)	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 919 520,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RJ 041*.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VOTE DU BUDGET	I
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES	B2

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	412 730,00	1 284 320,00	1 284 320,00
16876	Dettes - Autres etabl. publics locaux	412 730,00	1 284 320,00	1 284 320,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		412 730,00	1 284 320,00	1 284 320,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		412 730,00	1 284 320,00	1 284 320,00

021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6)	662 436,00	635 200,00	635 200,00
3555	Terrains aménagés	662 436,00	635 200,00	635 200,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		662 436,00	635 200,00	635 200,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		662 436,00	635 200,00	635 200,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	1 075 166,00	1 919 520,00	1 919 520,00
--	---------------------	---------------------	---------------------

+	
RESTES A REALISER N-1 (8)	0,00
+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (8)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 919 520,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

II – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

II
A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					4 151 924,00									
1641 Emprunts en euros (total)					4 151 924,00									
0 013 03292Y (C024CCPC004)	Crédit Foncier de France	24/06/2011	08/07/2011	08/10/2011	484 000,00	F	FIXE		4,660	4,810	T	C	O	A-1
1804713 (C024CCPC001)	Caisse d'Epargne Aquit. Poit. Char.	16/12/2003	01/03/2004	01/06/2004	673 000,00	F	FIXE		4,930	5,020	T	P	O	A-1
1804838 (C022CCPC001)	Caisse d'Epargne Aquit. Poit. Char.	12/05/2004	01/06/2004	01/09/2004	45 300,00	F	FIXE		4,850	4,940	T	P	O	A-1
1805346 (C023CCPC001)	Caisse d'Epargne Aquit. Poit. Char.	03/03/2005	03/03/2005	03/06/2005	323 099,00	F	FIXE		3,850	3,900	T	P	O	A-1
70004174346 (C022CCPC002)	Crédit Agricole Ch. Marit. 2 Sévres	23/04/2007	15/05/2007	15/08/2007	132 300,00	F	FIXE		4,200	4,280	T	P	O	A-1
70006678988 (C022CCPC003)	Crédit Agricole Ch. Marit. 2 Sévres	27/04/2009	01/04/2009	01/07/2009	177 000,00	F	FIXE		4,480	4,520	T	P	O	A-1
70006679194 (C024CCPC002)	Crédit Agricole Ch. Marit. 2 Sévres	27/11/2009	01/05/2009	01/08/2009	750 000,00	F	FIXE		4,480	4,540	T	P	O	A-1
8714458 (C023CCPC002)	Caisse d'Epargne Aquit. Poit. Char.	05/10/2010	20/10/2010	20/01/2011	178 000,00	F	FIXE		3,430	3,470	T	P	O	A-1
8714469 (C021CCPC001)	Caisse d'Epargne Aquit. Poit. Char.	05/10/2010	20/10/2010	20/01/2011	59 200,00	F	FIXE		3,430	3,470	T	P	O	A-1
8714475 (C022CCPC004)	Caisse d'Epargne Aquit. Poit. Char.	05/10/2010	20/10/2010	20/01/2011	79 310,00	F	FIXE		3,430	3,470	T	P	O	A-1
8714479 (C024CCPC003)	Caisse d'Epargne Aquit. Poit. Char.	05/10/2010	20/10/2010	20/01/2011	1 250 715,00	F	FIXE		3,430	3,470	T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locaux-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					4 151 924,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

II – ANNEXES

II

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice				ICNE de l'exercice	
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	Capital			
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		3 136 674,87						159 017,99	0,00	0,00	21 596,00	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		3 136 674,87						159 017,99	0,00	0,00	21 596,00	
0 013 03292Y (C024CCPC004)	N	0,00	A-1	415 433,39	25,50	F	FIXE	4,660		16 133,32	19 395,21	0,00	4 393,00	
1804713 (C024CCPC001)	N	0,00	A-1	358 236,88	8,00	F	FIXE	4,930		36 113,27	17 000,25	0,00	1 366,00	
1804838 (C022CCPC001)	N	0,00	A-1	24 615,80	8,50	F	FIXE	4,850		2 400,43	1 150,65	0,00	93,00	
1805346 (C023CCPC001)	N	0,00	A-1	111 069,45	4,00	F	FIXE	3,850		24 530,77	3 924,83	0,00	288,00	
70004174946 (C022CCPC002)	N	0,00	A-1	101 676,66	16,00	F	FIXE	4,200		4 370,95	4 202,17	0,00	522,00	
70006678988 (C022CCPC003)	N	0,00	A-1	147 941,70	18,00	F	FIXE	4,480		5 265,41	6 540,15	0,00	1 598,00	
70006679194 (C024CCPC002)	N	0,00	A-1	626 871,04	18,00	F	FIXE	4,480		22 311,17	27 712,47	0,00	4 490,00	
8714458 (C023CCPC002)	N	0,00	A-1	153 422,68	20,00	F	FIXE	3,430		5 439,46	5 192,94	0,00	1 007,00	
8714469 (C021CCPC001)	N	0,00	A-1	51 026,00	20,00	F	FIXE	3,430		1 809,07	1 727,09	0,00	335,00	
8714475 (C022CCPC004)	N	0,00	A-1	68 359,23	20,00	F	FIXE	3,430		2 423,63	2 313,77	0,00	449,00	
8714479 (C024CCPC003)	N	0,00	A-1	1 078 022,04	20,00	F	FIXE	3,430		38 220,51	36 488,05	0,00	7 075,00	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		3 136 674,87					159 017,99	125 647,58	0,00	21 596,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

II – ANNEXES

II

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices Inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart de l'indice zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart de l'indice hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	11	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	3 136 874,87	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A5.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		794 260,00	794 260,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		794 260,00	794 260,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	159 060,00	159 060,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	635 200,00	635 200,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	794 260,00	0,00	0,00	794 260,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A5.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		0,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10224	Versements pour dépassement PLD	0,00	0,00
10225	Participations dépassement COS	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Prov. dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	794 260,00
Ressources propres disponibles	IV	0,00
Solde	V = IV – II (5)	-794 260,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

II – ANNEXES	II
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 88
 Nombre de membres présents : 86
 Nombre de suffrages exprimés : 86
 VOTES :
 Pour : 72
 Contre : 12
 Abstentions : 2

Date de convocation : 04/12/2015

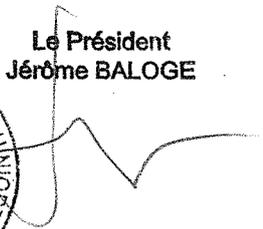
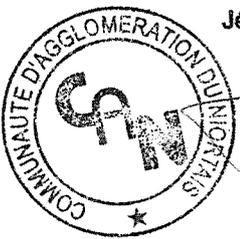
Présenté par le Président (1),
 A L'Espace TARTALIN à AIFFRES, le 14/12/2015
 le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
 A L'Espace TARTALIN à AIFFRES, le 14/12/2015
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 22/12/15, et de la publication le 15/12/2015
 A Niort, le **18 DEC. 2015**

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
 (2) L'assemblée délibérante étant : le conseil d'agglomération.

**Le Président
 Jérôme BALOGE**

PRÉFECTURE DEUX-SEVRES
22 DEC. 2015



FEUILLE D'EMARGEMENT DES ELUS DU CONSEIL

Conseil d'Agglomération du 14 décembre 2015

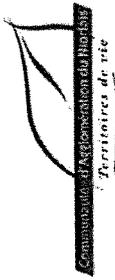
COMMUNES	DELEGUES/ES TITULAIRES & SUPPLEANTS/ES	EMARGEMENT	A RECU POUVOIR DE	ARRIVEE AVANT DELIBERATION N°	DEPART AVANT DELIBERATION N°	DONNE POUVOIR A
AIFFRES	BILLY Jacques	<i>[Signature]</i>				
	MARC.Sophia	<i>[Signature]</i>				
	MORIN Serge	<i>[Signature]</i>			58	
AMURE	MOINARD Marcel					
	MICHAUD Loïc					
ARCAIS	PANTIER Michel	<i>[Signature]</i>				
	PELTIER Michel					
BEAUVOIR SUR NIORT	BOULAIS Jean	<i>[Signature]</i>				
	SECHERESSE Dolorès					
BELLEVILLE	SALANON Jean-François	<i>[Signature]</i>				
	MARCHESSEAU Roger					
BESSINES	THOMAS Patrick	<i>[Signature]</i>				
	ROUSSEAU Noëlle					

FEUILLE D'EMARGEMENT DES ELUS DU CONSEIL

Conseil d'Agglomération du 14 décembre 2015



COMMUNES	DELEGUES/ES TITULAIRES & SUPPLEANTS/ES	EMARGEMENT	A RECU POUVOIR DE	ARRIVEE AVANT DELIBERATION N°	DEPART AVANT DELIBERATION N°	DONNE POUVOIR A
BOISSEROLLES	PROUST Adrien	<i>[Signature]</i>			49	JC FRADIN
	ROUSSEAU Thierry					
BOURDET (LE)	GLISSON Jean-Luc	<i>[Signature]</i>				
	FERRAND Michel					
BRÛLAIN	LECOINTE Alain	<i>[Signature]</i>	J. LA SORDERE			
	RUDEWICZ Xavier					
CHAURAY	BROSSARD Jacques					
	CHAVIER Charles-Antoine	<i>[Signature]</i>				
	RICHECOEUR Claire	<i>[Signature]</i>	J. B. ROSARD			
COULON	SIMON Michel	<i>[Signature]</i>				
	GUTCHET Anne-Sophie					
ECHIRE	DEVAUTOUR Thierry	<i>[Signature]</i>				
	HENIN-FERRER Véronique	<i>[Signature]</i>		3ter		



FEUILLE D'EMARGEMENT DES ELUS DU CONSEIL

Conseil d'Agglomération du 14 décembre 2015

COMMUNES	DELEGUES/ES TITULAIRES & SUPPLEANTS/ES	EMARGEMENT	A RECU POUVOIR DE	ARRIVEE AVANT DELIBERATION N°	DEPART AVANT DELIBERATION N°	DONNE POUVOIR A
EPANNES	BEAUFILS Thierry				50	
	MOUSSEAU Denis					
FORS	DELGUTTE Stéphanie			2		
	BARBOT Patrice					
FOYE MONJAULT (la)	MICHAUD Dany					
	CHATELIER Jean-Claude					
FRONTENAY ROHAN ROHAN	CHAUFFIER Alain				52	
	BRUMELOT Sylvie					
GERMOND-ROUVRE	EPOULET Gérard					
	MATHIS Monique					
GRANZAY GRIPT	JARRIAULT Florent					
	BARRAUD Jacques					

FEUILLE D'EMARGEMENT DES ELUS DU CONSEIL

Conseil d' Agglomération du 14 décembre 2015



COMMUNES	DELEGUES/ES TITULAIRES & SUPPLEANTS/ES	EMARGEMENT	A RECU POUVOIR DE	ARRIVEE AVANT DELIBERATION N°	DEPART AVANT DELIBERATION N°	DONNE POUVOIR A
JUSCORPS	MIGAULT Jean-Pierre		S. BRESSARD			
	DECHAIINE Catherine					
MAGNE	LABORDERIE Gérard					
	FAVIER-AUGEREAU Catherine					
MARIGNY	BAUDOUIN Daniel			2		
	PROUST Anne-Marie					
MAUZE SUR LE MIGNON	MAUFFREY Philippe					
	REY Laurence					



FEUILLE D'EMARGEMENT DES ELUS DU CONSEIL

Conseil d'Agglomération du 14 décembre 2015

COMMUNES	DELEGUES/TITULAIRES & SUPPLEANTS/ES	EMARGEMENT	A RECU POUVOIR DE	ARRIVEE AVANT DELIBERATION N°	DEPART AVANT DELIBERATION N°	DONNE POUVOIR A
NIORT	BALOGÉ Jérôme		C. CHASSAGNE			
	BARBOTIN Jeanine		R. NIETO			
	BAUDIN Alain		C. SAN MARTIN ZBOURON			
	BOUDAHMANI Yamina					
	BREUILLE Amaury					
	BRUNETEAU Carole					
	CHARBONNEAU Jean-Romée				49	
	CHASSAGNE Christelle					
	DELAGARDE Luc		qui l'a vu			
	DUFORESTEL Pascal					
	DUPEYROU Romain		S. LAPLACE	4		
	GARENNE Marie-Chantal					
	GODEAU Isabelle					

FEUILLE D'EMARGEMENT DES ELUS DU CONSEIL

Conseil d'Agglomération du 14 décembre 2015



COMMUNES	DELEGUES/ES TITULAIRES & SUPPLEANTS/ES	EMARGEMENT	A RECU POUVOIR DE	ARRIVEE AVANT DELIBERATION N°	DEPART AVANT DELIBERATION N°	DONNE POUVOIR A
NIORT (suite)	GRIPPON Alain					
	HOLTZ Anne-Lydie					
	HYPEAU Christine	<i>[Signature]</i>	D. JEUFFRAULT			
	JARRY Agnès	<i>[Signature]</i>		4		
	JEUFFRAULT Dominique					
	JUIN Guillaume	<i>[Signature]</i>				
	LAHOUSSE Lucien-Jean	<i>[Signature]</i>	A. GRIPPON			
	LAPLACE Simon					
	LEFEBVRE Jacqueline	<i>[Signature]</i>				
	MARTINS Elmario	<i>[Signature]</i>	HOLTZ AL	4		
	METAYER Justine	<i>[Signature]</i>				
	MILLASSEAU Marie-Paule	<i>[Signature]</i>				
	NIETO Rose-Marie	<i>[Signature]</i>				



FEUILLE D'EMERGENCE DES ELUS DU CONSEIL

Conseil d'Agglomération du 14 décembre 2015

COMMUNES	DELEGUES/ES TITULAIRES & SUPPLEANTS/ES	EMERGEMENT	A RECU POUVOIR DE	ARRIVEE AVANT DELIBERATION N°	DEPART AVANT DELIBERATION N°	DONNE POUVOIR A
NIORT (suite2)	PAILLEY Michel	<i>[Signature]</i>				
	PARTHENAY Sébastien					
	PERSAIS Eric	<i>[Signature]</i>	S. PARTHENAY			
	PIVETEAU Alain	<i>[Signature]</i>				
	RIMBAUD Sylvette	<i>[Signature]</i>			46	D-P MULLASSEAU
	SAN MARTIN ZBINDEN Cécilia					
	SÉGUIN Nathalie	<i>[Signature]</i>	G. EPOULAT	4		
	SIMMONET Florent	<i>[Signature]</i>				
	SIX Dominique	<i>[Signature]</i>	D-C SARRIENE			
	THEBAULT Marc	<i>[Signature]</i>	J. LEFERBYRE			
	TRUONG Elodie	<i>[Signature]</i>				
	VACKER Yvonne	<i>[Signature]</i>	A. JARRY → 1.03			

FEUILLE D'EMARGEMENT DES ELUS DU CONSEIL

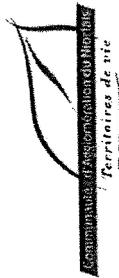
Conseil d'Agglomération du 14 décembre 2015



COMMUNES	DELEGUES/ES TITULAIRES & SUPPLEANTS/ES	EMARGEMENT	A RECU POUVOIR DE	ARRIVEE AVANT DELIBERATION N°	DEPART AVANT DELIBERATION N°	DONNE POUVOIR A
PRAHECQ	ROULLEAU Claude	<i>[Signature]</i>				
	BONNEAU Christine					
PRIAIRES	BOUCHERY Marie-Christelle	<i>[Signature]</i>				
	LIXON Myriam	<i>[Signature]</i>				
PRIN DEYRANCON	MORISSET Jacques	<i>[Signature]</i>				
	MERLET Gilles					
PRISSE LA-CHARRIERE	FRADIN Jean-Claude	<i>[Signature]</i>				
	MARQUIS Dominique					
ROCHENARD (LA)	DEBOEUF Sylvie	<i>[Signature]</i>				
	COUTINOT Geneviève	<i>[Signature]</i>				
SAINT ETIENNE LA CIGOGNE	VEDIE Michel	<i>[Signature]</i>				
	RIVIERE Jacky					

FEUILLE D'EMARGEMENT DES ELUS DU CONSEIL

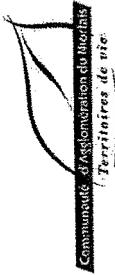
Conseil d'Agglomération du 14 décembre 2015



COMMUNES	DELEGUES/ES TITULAIRES & SUPPLEANTS/ES	EMARGEMENT	A RECU POUVOIR DE	ARRIVEE AVANT DELIBERATION N°	DEPART AVANT DELIBERATION N°	DONNE POUVOIR A
SAINTE GELAIS	JUGE Bruno	<i>[Signature]</i>				
	DESENFANT Emilienne					
SAINTE GEORGES DE REX	LIAIGRE Alain					
	JAROS Michel					
SAINTE HILAIRE LA PALUD	BREMAUD Dany	<i>[Signature]</i>				
	DUBREUCQ Alain					
SAINTE-MARTIN DE BERNEGOU	FREDON Jean-Martial	<i>[Signature]</i>				
	MICHELET Pascaline	<i>[Signature]</i>				
SAINTE MAXIRE	BREMAUD Christian	<i>[Signature]</i>				
	RAYMOND Béatrice					
SAINTE REMY	MAILLARD Elisabeth	<i>[Signature]</i>				
	BILLON Gilles					

FEUILLE D'EMARGEMENT DES ELUS DU CONSEIL

Conseil d'Agglomération du 14 décembre 2015



COMMUNES	DELEGUES/ES TITULAIRES & SUPPLEANTS/ES	EMARGEMENT	A RECU POUVOIR DE	ARRIVEE AVANT DELIBERATION N°	DEPART AVANT DELIBERATION N°	DONNE POUVOIR A
SAINTE ROMANS DES CHAMPS	BROSSARD Sophie					
SAINTE SYMPHORIEN	POUGNARD Olivier					
	PACAUT René	<i>[Signature]</i>			43	M. PANIER
	TEXIER Maryse	<i>[Signature]</i>				
SANSAIS	LAIGHOUR Rabah	<i>[Signature]</i>	A. LIABERE		49	J.M. FREDON
	DAVIET Daniel					
SCIECQ	BEAUDIC Jean-Michel	<i>[Signature]</i>		2		
	SAFANJON Fabien					
THORIGNY SUR LE MIGNON	GIBAULT Gérard	<i>[Signature]</i>				
	CHENU Yannick					
USSEAU	VALEZE Céline	<i>[Signature]</i>				
	GUILLEUX Jean					



FEUILLE D'EMARGEMENT DES ELUS DU CONSEIL

Conseil d'Agglomération du 14 décembre 2015

COMMUNES	DELEGUES/ES TITULAIRES & SUPPLEANTS/ES	EMARGEMENT	A RECU POUVOIR DE	ARRIVEE AVANT DELIBERATION N°	DEPART AVANT DELIBERATION N°	DONNE POUVOIR A
VALLANS	MISBERT Joël	ON			46	A. DEVAUTOUR
	HALGAN Michel					
VANNEAU-IRLEAU (LE)	GOUSSEAU Robert				25	J. MISBERT
	BOURDEAU Jean-Claude					
VILLIERS EN PLAINE	DAVID Didier					
	BEAUSSE Sylvie					
VOUTLE	BAUDOUIN Annie					
	PIERRON Stéphane		C. VALELE			

